

DOB 2024

RAPPORT
DU DÉBAT
D'ORIENTATION
BUDGÉTAIRE
DE L'EUROMÉTROPOLE
DE STRASBOURG

1. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE, ENERGÉTIQUE, LÉGAL ET FINANCIER DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG	7
1.1. Un contexte toujours fragile et incertain	7
1.1.1. Le contexte international et national.....	7
1.1.2. Le contexte régional et local	13
1.2. La métropole face au changement de paradigme énergétique	17
1.2.1. Le point sur l'accélération de la politique de sobriété énergétique et du développement des énergies renouvelables.....	17
1.2.2. L'accélération du développement des énergies renouvelables.....	19
1.3. Les dispositions législatives impactant les finances eurométropolitaines	23
1.3.1. La loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour 2023-2027	23
1.3.2. Les mesures de la loi de finances initiale pour 2024 concernant l'Eurométropole de Strasbourg.	25
2. LES FINANCES ET LES RESSOURCES HUMAINES MÉTROPOLITAINES EN 2023.....	27
2.1. Rappel des grands équilibres financiers fin 2022 et atterrissage 2023	27
2.2. La gestion de la dette métropolitaine	30
2.3. Le pilotage des ressources humaines.....	38
3. UNE STRATÉGIE COMBINANT TRANSFORMATION AMBITIEUSE DU TERRITOIRE ET MAÎTRISE FINANCIÈRE.....	45
3.1. L'Eurométropole, un territoire dynamique en pleine transformation.....	45
3.2. Des investissements métropolitains d'ampleur inédite et un PPI actualisé.....	52
3.2.1. L'actualisation globale du PPI en 2023.....	52
3.2.2. La présentation par thématique du PPI métropolitain actualisé	54
3.3. La prospective budgétaire métropolitaine pour 2024 et au-delà : partage des hypothèses et des indicateurs du pilotage financier.....	60
3.3.1. Les indicateurs de pilotage financier.....	60
3.3.2. Les hypothèses pour la prospective (2024 et suivants)	61

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) marque une étape essentielle dans la préparation et l'examen du Budget principal pour l'année en cours. Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg doit organiser un débat autour des orientations politiques proposées par l'exécutif de l'établissement public qui se traduisent par de grands axes financiers soumis à l'examen des conseillères et conseillers métropolitains.

Le débat d'orientation budgétaire présente un cadre général permettant de poser les hypothèses d'évolutions conjoncturelles sur lesquelles sera construit le budget primitif 2024. De plus, suite aux dispositions sur la transparence financière en vigueur depuis 2017, le rapport sur les orientations budgétaires est également enrichi d'éléments relatifs aux ressources humaines.

Ainsi, le présent rapport a été rédigé, conformément au Code général des collectivités territoriales, afin d'éclairer les échanges des conseiller-es métropolitain-es.

Depuis les premiers syndicats intercommunaux autorisés à la fin du XIXe siècle, l'intercommunalité a été généralisée sur tout le territoire national avec la loi de réforme des collectivités territoriales de 2010. Au fil des réformes, les intercommunalités ont acquis de plus en plus de responsabilités, à tel point qu'aujourd'hui, il faut parler de « bloc communal » pour désigner cette forme particulière d'exercice du pouvoir qui associe les communes et leur Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Pour la première fois depuis la Révolution, les frontières territoriales ne sont plus découpées par le pouvoir central, mais le sont au terme d'un processus de libre association. Un processus certes fortement incité et encadré par l'État, mais avec une latitude certaine laissée aux élu-es pour construire des compromis adaptés à la personnalité de chaque territoire. La Communauté Urbaine de Strasbourg, devenue l'Eurométropole de Strasbourg en 2015, s'inscrit dans ce processus d'intégration, avec une vocation structurante des politiques publiques à l'échelon pertinent pour réaliser les transformations dont le territoire a besoin.

La coopération intercommunale ne s'oppose pas à la force des liens de proximité des maires. L'intercommunalité, et dans notre cas précis l'action métropolitaine, c'est la convergence des projets pour des enjeux de transition écologique, de mobilité, de santé et dans tant d'autres domaines. Cette façon d'agir, c'est celle de l'interaction entre tous les partenaires, sur la base d'objectifs concrets, en liaison avec les services de l'État, les grands opérateurs publics, mais aussi les partenaires territoriaux et associatifs. On ne bâtit pas pour bâtir, on ne contractualise pas pour contractualiser : on le fait pour le territoire et ses habitant-es.

La responsabilité de l'Eurométropole de Strasbourg se traduit en matière d'investissements inscrits dans un plan pluriannuel présenté au Conseil eurométropolitain du 4 février 2022, à l'occasion du débat d'orientation budgétaire pour 2022. Par souci de transparence, l'exécutif métropolitain a fait le choix de rendre public ce document stratégique et de le partager, pour la première fois de son histoire, avec l'ensemble de la population. Ce volume d'investissements publics est essentiel pour conforter le

dynamisme et assurer la transformation du territoire, avec l'action du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsable (SPASER).

Le Plan pluriannuel d'investissement (PPI), qui fixe un cap en cohérence avec la politique de transformation souhaitée par l'exécutif, a dû être réajusté à l'aune de l'impact de la crise énergétique et financière connue depuis 2022, avec notamment un renchérissement important du coût de l'énergie et une envolée de l'inflation qui impactent le budget de fonctionnement, et par conséquent le budget d'investissements. Cette stratégie sera présentée dans les pages à venir.

La crise énergétique des deux dernières années s'est traduite par une augmentation notable des prix d'approvisionnement impactant le pays, les collectivités et les habitant-es. Si une stabilisation, voire une certaine baisse des prix est observée sur les marchés d'approvisionnement, il est probable que nous ne retrouverons pas les niveaux d'avant crise et qu'une énergie chère constitue un élément structurant des prochaines années.

Ainsi, le PPI est ajusté à 1,7 Mds€ sur la durée du mandat 2020-2026, contribuant massivement aux 3,5 Mds€ sur la période lorsque l'on comptabilise pour l'ensemble du territoire les investissements portés par l'Eurométropole, la Ville de Strasbourg, les 32 autres communes et notre réseau d'entreprises publiques locales et office HLM. Ce volume d'investissements publics est essentiel pour conforter le dynamisme et assurer la transformation du territoire : il est un formidable levier pour les entreprises locales et régionales, ainsi que pour l'économie sociale et solidaire qui maille notre bassin d'emploi, qui profitent de la commande publique. L'Eurométropole et ses partenaires se positionnent ainsi comme des acteurs économiques de premier plan.

Pour assurer la soutenabilité de cette trajectoire, le cadrage budgétaire précisé l'an dernier sera poursuivi dans un contexte où les relations entre l'État et les collectivités sont toujours marquées par un affaiblissement de la décentralisation, à contre-courant des dynamiques européennes et planétaires. À un niveau financier, la dilution de l'autonomie financière et la relation fiscale aux habitant-es s'accroissent, rendant nécessaire une nouvelle étape de la décentralisation qui ne peut se faire sans les territoires, leurs élu-es et les habitant-es.

Cependant, les efforts portés sur la maîtrise des charges de fonctionnement doivent permettre d'assurer notre capacité à investir, en maintenant un autofinancement suffisant au service de notre feuille de route et de notre projet territorial.

La transformation du territoire passe par des choix résolument assumés, au bénéfice des habitantes et habitants de l'ensemble des communes de l'Eurométropole. La nécessaire transition écologique, qui s'impose à nous pour répondre aux enjeux climatiques, se traduit par un effort sans égal en matière de mobilités décarbonées et actives : les travaux du tram Ouest entre Strasbourg, Eckbolsheim et Wolfisheim ont débuté ; en 2024, sera lancée l'enquête publique avant démarrage des travaux du tram

nord entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim, reliant également la gare centrale aux Institutions Européennes ; la construction du TSPO se poursuit ; les projets concernant la voirie et les pistes cyclables se déploient dans les communes avec une accélération de la phase travaux, après les premières années d'études et de mise en perspective des chantiers.

Programme de rénovation énergétique des bâtiments, développement du réseau de chaleur, déploiement des bornes de collecte des biodéchets, solarisation de grands équipements, rénovation du Stade de la Meinau, inauguration de la médiathèque Frida Khalo, adaptation de l'Unité de Valorisation énergétique aux nouveaux enjeux environnementaux : dans tous ces domaines qui relèvent de la compétence métropolitaine, la transformation du territoire est en phase active.

Pour accompagner ce programme ambitieux, l'Eurométropole de Strasbourg, employeur unique d'une administration mutualisée, s'appuie sur une organisation articulée autour de cinq grands pôles de directions et près de 7000 agent-es travaillant pour la Ville de Strasbourg et l'Eurométropole, et représentant un budget proche de 350 M€. Refonte du temps de travail, égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, expérimentation de la semaine en 4 jours et du congé menstruel, l'Eurométropole de Strasbourg se veut innovante en matière de ressources et de relations humaines et de bien-être au travail.

Cette transformation du territoire exige d'être au plus près des habitant-es, de protéger les plus vulnérables, et d'adapter les politiques publiques à la réalité de la vie de nos concitoyen-nes : en matière sociale, si près de 15% de la population de la région Grand Est vit sous le seuil de pauvreté, l'Eurométropole quant à elle atteint un niveau proche de 20%. Au-delà des crises ponctuelles, la précarité profonde s'installe de manière structurelle, avec une paupérisation notamment au sein de la ville centre. Terre d'accueil et de partage, l'Eurométropole de Strasbourg mène au quotidien des politiques publiques ayant aussi pour objectif une meilleure cohésion au sein du territoire, notamment en matière d'habitat, de réhabilitation urbaine, de construction de places d'hébergement d'urgence, ou d'accès à des équipements culturels ou sportifs, réduisant l'impact des crises pour les habitant-es les plus fragiles notamment.

Réduire les inégalités au sein de notre territoire, c'est aussi œuvrer en matière de santé environnementale pour toutes et tous. La mise en place de la ZFE-M vise à améliorer la qualité de l'air dans l'Eurométropole et participe d'une ambition forte accompagnée de façon personnalisée grâce à l'Agence du Climat et soutenue financièrement par un budget de 50 M€ sur le mandat.

L'enjeu de l'intercommunalité et de l'équité territoriale va également continuer à s'exprimer dans bien d'autres domaines de compétence eurométropolitaine, comme la réduction des déchets, la politique de l'eau et de l'assainissement, la gestion des intempéries, les cimetières, la végétalisation, le déploiement d'un réseau modernisé de caméras de vidéosurveillance afin de prévenir la délinquance,

les partenariats avec les actrices et acteurs de l'enseignement supérieur, de l'innovation et de la recherche, ou encore le soutien au tissu économique local et à l'agriculture périurbaine.

Une stratégie soutenable financièrement, c'est aussi une stratégie qui prend en compte le changement climatique qui constitue le défi le plus pressant de notre époque, menaçant la stabilité de notre planète et de la vie telle que nous la connaissons. L'Eurométropole de Strasbourg ne fait pas exception.

Pour les collectivités locales, l'enjeu est double : d'une part, elles sont souvent les premières à ressentir les effets concrets de l'évolution des conditions climatiques, comme les inondations, coulées de boues et les vagues de chaleur, et sont en première ligne face aux effets déjà présents et les réponses nécessaires à apporter aux habitants.

D'autre part, elles ont un rôle crucial à jouer dans la transition vers des modes de vie plus durables. Agir localement en faveur de l'atténuation et de l'adaptation devient donc impératif, tant pour la préservation de l'environnement que pour la sécurité et le bien-être de nos communautés. C'est une orientation clé de notre construction budgétaire.

Aussi, le développement économique, l'aménagement des espaces publics, la préservation de l'environnement, sont les piliers essentiels de notre projet pour une Eurométropole de Strasbourg prospère, durable, et résolument ouverte sur l'Europe et sur le monde. En unissant nos forces, nous construisons un territoire cohérent, dynamique, prêt à affronter les défis du XXI^e siècle tout en embrassant les opportunités globales qui se présentent à lui. Ensemble, nous écrivons l'histoire d'une Eurométropole vivante et attractive, engagée au service de la qualité de vie de ses habitant-es, pour rendre encore plus visibles les atouts, les singularités et les valeurs de son bassin de vie transfrontalier.

Le passage au crible du budget de l'Eurométropole sous le spectre des Objectifs de Développement Durable mis en place par le Secrétariat Général de l'ONU est une manière résolument engageante pour notre exécutif de fixer des jalons et des éléments objectifs d'évaluation de nos politiques publiques.

Inscrire les éléments de la feuille de route déroulée par l'exécutif eurométropolitain et présenter les éléments budgétaires inhérents aux choix entrepris dans un cadre formalisé permettant les comparaisons nationales et internationales nous conduits à considérer de manière objectivée les avancées de nos politiques publiques en matière de développement durable de nos territoires.

1. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE, ENERGÉTIQUE, LÉGAL ET FINANCIER DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

1.1. Un contexte toujours fragile et incertain

En 2024, le contexte économique et climatique, national et international demeure fragile et porteur d'incertitudes. Cela impacte les finances de l'Eurométropole à différents niveaux.

1.1.1. Le contexte international et national

Comme le souligne l'OCDE dans ses dernières perspectives économiques, **l'économie mondiale reste confrontée aux difficultés liées à une inflation persistante et à des perspectives de croissance faible.**

En 2023, la croissance du produit intérieur brut (PIB) a été plus forte que prévu, mais un ralentissement est observé du fait des effets du resserrement des conditions financières, de la croissance modeste des échanges et de la dégradation de la confiance des entreprises et des consommateurs. Si ce ralentissement devrait être modéré et s'accompagner d'une

poursuite de la baisse du taux d'inflation, il existe toutefois de fortes disparités entre les économies et d'importantes incertitudes.

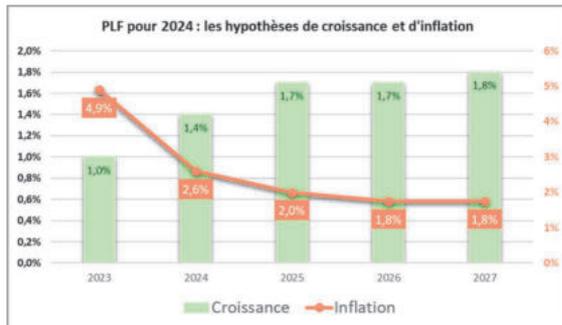
Les principaux risques identifiés par les experts économiques sont en premier lieu l'exacerbation **des tensions géopolitiques** qui s'amplifient sur fond de guerre en Ukraine et de conflit au Moyen-Orient et qui ont un impact direct sur les prix des énergies et des matières premières, sur la croissance mondiale et sur les marchés financiers.

En second lieu, l'incertitude qui entoure **la persistance de l'inflation**, et également la mesure dans laquelle les ménages utiliseront l'excès d'épargne qu'ils ont pu accumuler. D'après les prévisions du fonds monétaire international (FMI), l'inflation mondiale devrait régulièrement reculer, de 8,7 % en 2022 à 6,9 % en 2023, puis à 5,8 % en 2024, en raison du resserrement de la politique monétaire facilité par une baisse des cours internationaux des produits de base. L'inflation, hors énergie et alimentation, devrait diminuer moins rapidement, et globalement ne devrait pas retrouver sa valeur cible avant 2025 dans la plupart des pays.

On observe dans la zone euro au dernier semestre 2023 un net recul de l'inflation avec un taux d'inflation annuel en baisse à 2,4 % à fin novembre 2023 contre 2,9 % en octobre selon une estimation publiée par Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne. Cette baisse est liée aux dix hausses consécutives des taux de la Banque centrale européenne (BCE) et à ses conséquences sur les conditions de financement. L'inflation

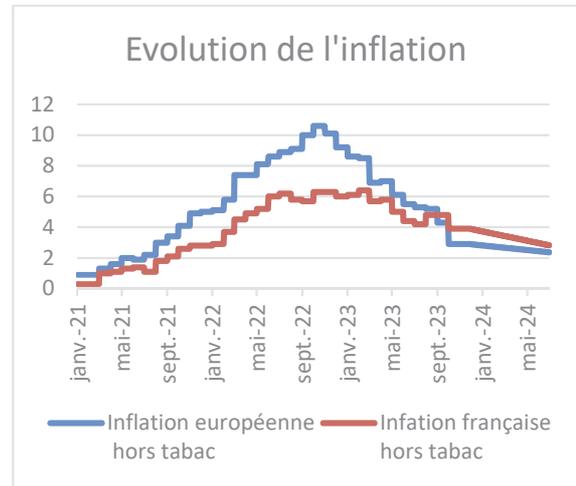
demeurera donc encore en 2024 une préoccupation majeure des banques centrales.

Du côté de la France, qui a connu comme l'ensemble des pays européens une flambée des prix sans précédent en 2022 avec +5,2% d'inflation annuelle constatée en 2022 (autour de +1% en moyenne par le passé), les prix de l'énergie ont bien reculé en 2023, du fait de l'éloignement d'une perspective de rupture d'approvisionnement. A ce stade, le recul de l'inflation, au sens de l'indice des prix à la consommation (IPC), déjà observé nationalement sur une année glissante sur le 1^{er} semestre 2023 (+4,5%) sera encore davantage marqué à fin 2023 (+3,4% au lieu de 4,9% initialement anticipés par l'Etat dans son projet de loi de finances).



En 2024, l'inflation au niveau national ralentirait pour s'établir à + 2,6 %, selon les prévisions du Gouvernement dans la loi de finances initiale pour 2024. La normalisation de l'inflation en France reposerait largement sur le ralentissement des prix alimentaires et manufacturés, déjà entamé à l'été 2023. Dans les prévisions gouvernementales, ce serait le secteur des services qui deviendrait le principal contributeur à l'inflation, en particulier les services réactifs aux dynamiques salariales (hôtellerie-restauration, services aux ménages, etc.). La prévision d'inflation du Gouvernement est dans la fourchette de celles des autres

prévisionnistes. A voir dans quelle ampleur et à quel rythme l'évolution des taux d'intérêts pourront agir sur cette inflation prévisionnelle.



Par ailleurs, **les perspectives de croissance** ont été revues à la baisse en zone euro. Cela est notamment la conséquence de la politique monétaire restrictive dont les effets se font ressentir sur les volumes des prêts consentis aux particuliers, sur la construction de logements et sur la baisse de la confiance des consommateurs et des investisseurs. Si les perspectives de croissance aux Etats-Unis sont moins pessimistes, il n'en demeure pas moins qu'elles ont été également revues à la baisse avec un taux de chômage qui reste toutefois relativement bas.

Les prévisions de croissance pour l'année 2024 du Gouvernement anticipent une progression du PIB de + 1,4 % (contre 1% en 2023), un rythme proche de la tendance de long terme de l'économie française. Le principal soutien à l'activité serait le rebond progressif de la consommation des ménages, grâce à la décreue anticipée de l'inflation. La contribution du commerce extérieur serait ainsi légèrement positive, les importations étant elles aussi plus

dynamiques du fait du rebond de la consommation. En revanche, l'investissement pâtirait progressivement de la hausse des taux d'intérêts réels. La Commission européenne et l'OCDE, plus prudentes, prévoient quant à elles une croissance de + 1,2 % et le FMI de + 1,3 % en 2024.

Une attention particulière doit être portée sur le secteur du logement neuf avec, au niveau national, un marché de la construction qui a atteint son plus bas niveau depuis quinze ans au troisième trimestre 2023. On assiste à **une véritable crise de l'immobilier neuf**, avec une chute inédite de 30 % des réservations de logements neufs au deuxième trimestre, particuliers et professionnels compris : de nombreux emplois seront menacés dans le secteur en 2024. Ce phénomène s'explique par la baisse de pouvoir d'achat des acquéreurs suite à la remontée brutale du coût du crédit combinée à des coûts de construction en forte augmentation.

S'agissant des taux d'intérêts, il semble que le « pic » soit passé en 2023, même si les observateurs et les marchés pensent que les taux resteront durablement à des niveaux plus élevés qu'auparavant. En effet, on observe **une pause dans la hausse des taux** directeurs des banques centrales : la BCE a décidé de ne pas relever ses taux depuis septembre 2023 et ainsi afficher une pause dans sa politique monétaire restrictive, après dix hausses successives et rapprochées. Elle mise sur le statu quo pour lutter contre l'inflation. Le taux de dépôt de 4% avait atteint alors un niveau jamais dépassé depuis la création de l'euro. Les marchés n'anticipent plus de hausse de taux et estiment, avec une probabilité à 43%, qu'une

première baisse de taux pourrait intervenir en juin 2024. Les taux de la Banque fédérale américaine (FED) ont également atteint un plateau (dans la fourchette de 5,25 % à 5,50 %). Dans ce contexte, les marchés anticipent également un statu quo et des baisses qui seraient attendues en 2024.

Enfin, on observe **une augmentation continue de la dette publique**. Dans les prévisions de la loi de finances pour 2024, le déficit budgétaire de l'État atteindrait 144,5 milliards d'euros en 2023 (en baisse de 20 Md€). Les dépenses de l'État baisseraient de 3,6% en volume en 2024 par rapport à 2023. La part de la dette publique dans le PIB se stabiliserait ainsi à 109,7% fin 2024. Ces objectifs de baisse du déficit ont été confirmés dans la trajectoire prévue par le projet de loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2023-2027 (voir supra). Notons à titre de comparaison que la France était au 22ème rang en 2022 avec un déficit de -4,7% du PIB contre -3,4% pour la moyenne des 27 pays de l'Union Européenne. Pour le poids relatif de l'encours dans le PIB, la France était 23^{ème} sur 27 avec 112%, la moyenne de l'UE étant à 84%.

Il est également important de revenir sur **le marché de l'emploi**, qui peut être qualifié de dynamique, mais marqué par **des difficultés de recrutement** jamais atteintes. La pandémie a renforcé les déséquilibres sur le marché du travail avec des difficultés pour les demandeurs d'emploi à trouver un emploi et pour les employeurs à recruter dans plusieurs secteurs des services. Avec la reprise économique, les effets sur le taux de chômage ont été annulés, mais les difficultés de recrutement persistent

et s'intensifient car la main d'œuvre qualifiée est en situation d'emploi.

2023 se traduit alors par un volume de projets de recrutements par les entreprises au même niveau que 2022 : 3 039 000, (c'est -0,2% par rapport à 2022). Il est à noter que 72% des projets d'embauche correspondent à des emplois durables (CDI ou CDD de + de 6 mois). Plus de 3 établissements sur 10 envisagent d'embaucher. Cette dynamique est principalement portée par les établissements de petite taille (7 projets sur 10 concernent des établissements de moins de 50 salariés, et la moitié, moins de 10 salariés). Ces projets de recrutements touchent principalement les services (62%, +1,5 pt par rapport à 2022) et les fortes hausses concernent le commerce, la réparation automobile (+10%) et la restauration (+8,3%), alors qu'en 2022, les augmentations concernaient principalement le transport et l'industrie. Mais 61% des recrutements sont jugés difficiles par les entreprises. Ce taux ne cesse d'augmenter (+3,1 pts par rapport à 2022, + 16,1 pts par rapport à 2021), et ce quelle que soit la taille de l'établissement. Le taux de difficulté est même en forte progression depuis 2018 pour certains métiers : infirmiers, cadre-infirmiers et puéricultrices (+41 pts), employés de libre service (+32 pts) et agents de service hospitalier (+30 pts). Les trois principaux motifs de difficultés selon les recruteurs sont le nombre insuffisant de candidats, l'inadéquation des profils et les conditions de travail.

Dans ce contexte, et depuis 2017, **le taux de chômage en France** diminue pour atteindre 7,2% au 2ème trimestre 2023 (contre plus de

9,0% en 2017). Le chômage – en moyenne annuelle pour 2022 – atteint son plus bas niveau depuis quarante ans, en dépit de la succession des chocs économiques. Cette baisse est particulièrement marquée pour les jeunes de 15 à 24 ans dont le taux de chômage (16,7 % au 2ème trimestre 2023) est de 5 pts inférieur à son niveau de fin 2019.

Enfin, afin de compléter le panorama de ce contexte économique national, on peut noter que le commerce extérieur est axé principalement vers l'UE. Selon le rapport économique social et financier, malgré un contexte international peu favorable, les exportations afficheraient une croissance solide (+2,1 %), reflétant un premier rebond des performances à l'export de la France. Les exportations en biens augmenteraient de +1,8 %, un rythme supérieur à la demande mondiale adressée à la France (-0,5 %), traduisant une amorce de rattrapage des parts de marché perdues depuis 2020.

Dans le contexte actuel des orientations budgétaires, il est crucial **d'examiner l'impact financier global, en intégrant des éléments liés à la gestion de la dette climatique**. Une synthèse des dernières publications internationales et nationales offre une perspective complète sur la situation financière mondiale, mettant en lumière les défis posés par les changements climatiques. Cela nous permettra ensuite de revenir sur les faits climatiques concrets observés en 2023, tout en tenant compte des implications financières considérables associées à la nécessité de lutter contre ces phénomènes et de gérer la dette climatique de manière durable.

Les effets du dérèglement climatique se font toujours sentir de manière implacable par des épisodes climatiques extrêmes rendant difficilement vivables des pans entiers de notre planète. L'Eurométropole n'échappe pas à ces effets. Le service européen Copernicus a déclaré ce mardi 9 janvier que l'année 2023 a été 1,48°C plus chaude dans le monde que le climat de l'ère pré-industrielle, confirmant ainsi qu'elle détient le record de l'année la plus chaude de l'histoire pour la planète. Cela aura des répercussions sur notre territoire et nous oblige à des choix de transformation résolument assumés pour anticiper et faire face à ces risques. La nécessaire transition écologique s'impose à nous.

La 6^{ème} édition du rapport du GIEC, rendu en mars 2023, constate que les émissions de gaz à effet de serre sont toujours en augmentation et qu'elles ont réchauffé le climat à un rythme sans précédent : la température de la surface du globe s'est élevée d' 1,1 °C par rapport à la période pré-industrielle.

Quels que soient les scénarii d'émission, le GIEC estime que le réchauffement de la planète atteindra 1,5 °C dès le début des années 2030 et que limiter ce réchauffement de 1,5°C à 2 °C ne sera possible qu'en accélérant et en approfondissant dès maintenant la baisse des émissions pour ramener les émissions mondiales nettes de CO2 à zéro et réduire fortement les autres émissions de gaz à effet de serre.

Ce rapport d'évaluation a constitué la base scientifique principale pour le premier bilan mondial de l'accord de Paris, qui a eu lieu lors de **la COP28 à Dubai** en décembre 2023. Après près de 30 ans de négociations, il est fait

mention pour la toute première fois des énergies fossiles et du terme de « transition vers l'abandon ». Lors de la COP27 à Sharm-el-Sheikh, les dirigeants ont convenu de créer un Fonds pour les pertes et dommages afin d'aider les pays du Sud à faire face aux effets dévastateurs du changement climatique. Adopté dès le premier jour de la COP28 avec des engagements de plus de 700 millions de dollars, ce fonds est critiqué par les analystes pour ne pas répondre adéquatement aux besoins réels des pays du Sud. Actuellement, plusieurs nations d'Afrique de l'Est, subissant des inondations sans précédent, réclament une assistance immédiate. La Somalie, en particulier, estime avoir besoin de plus de cinq milliards de dollars par an au cours de la décennie à venir.

Le rapport 2023 sur le déficit de l'adaptation au climat du programme pour l'environnement de l'ONU publié en novembre 2023 apporte également des éléments éclairants. Ce rapport, qui examine les progrès réalisés en matière de planification, de financement et de mise en œuvre des mesures d'adaptation, constate que les besoins de financement des pays en développement en matière d'adaptation sont 10 à 18 fois plus importants que les flux de financement public international. Ce chiffre est supérieur de plus de 50 % à l'estimation précédente.

Les coûts modélisés de l'adaptation dans les pays en développement sont estimés à 215 milliards de dollars par an au cours de cette décennie. Le financement de l'adaptation nécessaire pour mettre en œuvre les priorités nationales en matière d'adaptation est estimé à 387 milliards de dollars par an. Ce rapport

identifie plusieurs moyens d'accroître le financement, notamment grâce aux dépenses nationales et des financements internationaux et du secteur privé.

Ainsi, atteindre les objectifs de la planification écologique demande aux collectivités locales des investissements massifs et rapides, notamment dans les transports et les bâtiments publics. **Le rapport remis à la Première ministre en mai 2023 de Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz** a identifié les besoins conséquents d'argent public pour la transition climatique à horizon 2030 : une trentaine de milliards d'euros supplémentaires par an. Suite à ce rapport, la loi de finances pour 2024 propose une part de l'État pour 2024 de 10 milliards d'euros supplémentaires d'autorisations d'engagement, ce qui par conséquent place les collectivités locales en position d'actrices principales pour financer la transition.

Afin de travailler plus précisément des scénarii, **une modélisation prospective inédite de l'impact des politiques climatiques sur les finances locales françaises** a été réalisée et rendue publique en novembre 2023 par *l'Institute for climate economics IACE* et la Banque postale. Elle propose quatre scénarii pour répondre à la question « comment financer l'accélération des investissements climat ? » à horizon 2030.

Chaque scénario réalisé s'appuie sur un levier de financement prioritaire :

- « Dette » : tout le besoin de financement additionnel est financé par de la dette ;
- « Redirection » : les investissements climat additionnels sont réalisés à la place ou en reportant les investissements

habituellement réalisés pour d'autres politiques publiques ;

- « État » : augmentation du soutien de l'État par une indexation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) sur l'inflation et par la pérennisation du « fonds vert » au-delà de 2024, à 2,5 Md€ par an sur la période, le reste du besoin de financement additionnel étant couvert par de l'endettement ;
- « Ressources propres » : augmentation des taux de fiscalité locale, augmentation des tarifs, niveau élevé de cessions d'actifs et prélèvement sur le fonds de roulement, le reste du besoin de financement additionnel étant couvert par de l'endettement.

L'objectif a été de documenter les effets de chacun d'entre eux et d'ouvrir ainsi la discussion sur leurs vertus, leurs limites et leurs conditions de mise en œuvre. En conclusion, on peut noter que le mur des investissements locaux pour la transition ne sera franchissable qu'à condition que l'État et les collectivités locales fassent équipe dans des choix politiques difficiles et qu'il conduise à un changement structurel de l'équilibre financier issu de la décentralisation, qui nécessitera plus que des ajustements ponctuels. Dans trois scénarios modélisés sur quatre, le niveau total des dépenses d'équipement atteindrait en 2030 un point haut historique de 80 Md€, contre près de 55 Md€ aujourd'hui.

Du côté des évènements climatiques intervenus en 2023, les éléments sont alarmants.

L'été 2023 a connu les températures mondiales moyennes les plus élevées jamais mesurées, a annoncé l'observatoire européen Copernicus, pour qui 2023 sera probablement l'année la plus chaude de l'histoire. Le secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres a déploré que « l'effondrement climatique a commencé ». Ce constat peut être réalisé tant dans l'hémisphère sud, où nombre de records de chaleurs ont été battus en plein hiver austral, que dans l'hémisphère nord, où vit la grande majorité de la population mondiale.

1.1.2. Le contexte régional et local

La région Grand Est connaît une dynamique similaire au contexte national avec un regain rapide des exportations : 73,66 Mds € (données du 2^e trimestre 2023) dues principalement aux secteurs de l'agro-alimentaire et de l'industrie, ce qui en fait la **première région exportatrice de France** après l'Île-de-France. Grâce à un niveau record de ses exportations, le Grand Est est l'une des rares régions françaises à présenter une balance commerciale positive. C'est ce que met en avant le 21^{ème} tableau de bord du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) du Grand Est, publié le 28 novembre 2023.

Selon la DREETS **du côté de l'emploi salarié**, « l'emploi salarié se replie de 0,2 % au 2^e trimestre 2023, pour la première fois depuis le début de l'année 2021, et après des hausses consécutives de +0,2 % les quatre trimestres précédents. Au 3^{ème} trimestre 2023, il s'établit à plus de 1 993 600 salariés dans la région. L'effectif des salariés intérimaires diminue en juillet de 0,9 % sur un mois, et de

En Europe, septembre 2023 a établi un nouveau record continental pour le premier mois de l'automne météorologique ; il a fait plus de 35 °C en France jusqu'à début octobre. Dans le même mois, les pluies torrentielles de la tempête Daniel, probablement aggravées par le changement climatique selon des études préliminaires, ont dévasté le nord-est de la Libye et la Grèce.

2,6 % sur un an. L'évolution sur deux ans demeure cependant positive (+4,2 % par rapport à juillet 2021). Le dispositif de l'activité partielle est actuellement peu employé par les établissements du Grand Est (300 demandes en juillet 2023) », l'activité partielle étant un indicateur fort de la santé économique des entreprises du territoire. La progression de l'emploi salarié demeure plus favorable en Métropole (+0,4 %) que dans le Grand Est.



« Le taux de chômage s'établit à 7,1 % de la population active régionale au 2^e trimestre 2023 (soit +0,2 point sur un trimestre), après

avoir atteint au premier trimestre son plus bas niveau depuis quinze ans (6,9 % de la population active). Après une première hausse de 1,1 % au 2e trimestre, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A progresse à nouveau de 1,1 % au 3e trimestre 2023 et s'élève à 235 600 personnes sans emploi. Il reste orienté à la baisse sur un an (-1,3 %), et en repli de 14 % par rapport à l'avant-crise sanitaire. Le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C est stable sur un trimestre, et se replie sur un an plus sensiblement dans le Grand Est (-2,0 %) qu'en France métropolitaine (-1,3 %).»



Source : DREETS

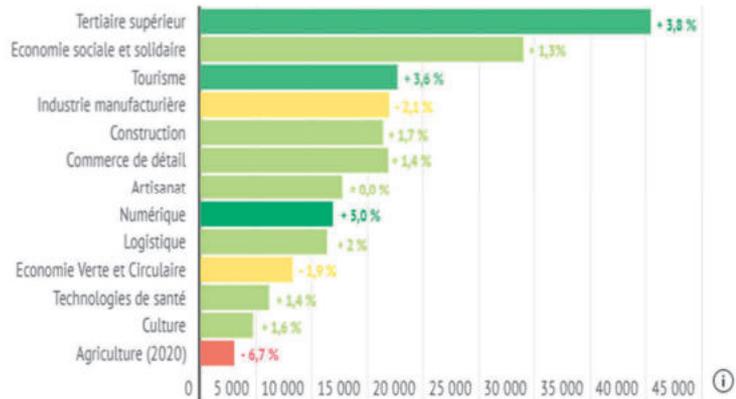
La région Grand Est affiche un **taux de chômage de 7%** au 2ème trimestre 2023, à mettre en regard d'un taux identique dans le Bas-Rhin.

Le Grand Est enregistre 63 620 créations d'entreprises en 2023 (données 3e trimestre 2023), c'est +1,1% sur un an, quand le national progresse de 2,9%). Cependant, on constate **des disparités au sein du Grand Est** : seuls 5

départements, dont 3 lorrains affichent une progression des créations d'entreprises (10,7% en Meuse, 9,4% en Moselle) ». **Le Bas-Rhin affiche une baisse de 2,5%, mais c'est bien le département avec le plus grand nombre de créations** (près de 15 400) et qui dépasse de loin les autres (Moselle : 11 618, puis Haut-Rhin : 8 745). « Favorisé par le report des traitements des dossiers de liquidation judiciaire et les mesures de soutien liés à la crise Covid-19, le niveau des défaillances d'entreprises avait atteint en 2021 son plus bas niveau historique. Depuis début 2022, on assiste à une forte recrudescence des redressements et des liquidations judiciaires (...). À l'exception de la Meuse, tous les départements enregistrent sur un an une progression des défaillances, de +38% à +73%. Avec +47% de défaillances sur un an, la France enregistre une hausse proche de celle du Grand Est (+49,2%). »

S'agissant du territoire métropolitain et strasbourgeois, la reprise économique dans le Bas-Rhin se mesure au 2ème trimestre 2022 avec le rebond des exportations par rapport à 2021 (+6,3% sur un an à 6,3M€) et des importations (+14,2% à 5,8M€). Cette tendance s'est maintenue au 2ème trimestre 2023 pour les importations (+20,5% à 7 Mds €) mais a plutôt stagné pour les exportations (+0,5 % sur un an à 6,2 Mds €). Les défaillances d'entreprises au 3ème trimestre 2023 augmentent de 59,8 % en un an (211 entreprises) pour le Bas-Rhin, pour revenir à des niveaux « traditionnels » d'avant Covid.

En 2020, l'impact de la crise sanitaire sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg a entraîné **une perte d'activité économique moins forte que la moyenne** car la structure



des emplois est beaucoup plus tertiaire, à l'image des autres métropoles du Grand Est, même si Strasbourg reste plus industrialisée que la moyenne.

En 2023, **l'emploi salarié est en hausse de 1,1%** avec, comme au niveau régional, la reprise du

Avec plus de 8 968 nouvelles entités, **les créations d'entreprises** dans l'Eurométropole de Strasbourg restent très dynamiques (record en 2022 avec 9 211). Le recours massif au statut de micro-entrepreneur cumulé à un niveau de créations de sociétés sans précédent accompagne cette dynamique. Comme partout ailleurs, les créateurs choisissent fréquemment les secteurs d'activité du transport, du commerce et des activités spécialisées, scientifiques et techniques. Par rapport à l'ensemble des métropoles, la hausse des créations est plus prononcée dans les secteurs de la santé et de la construction.

secteur du numérique (+5%) et le recul du secteur agricole (-6,7%). Au 2^e trimestre 2023 l'emploi salarié a augmenté de 1,1% en 1 an. Un tiers des emplois du territoire sont occupés par des non-résidents de l'Eurométropole.

Source: baromètre du pacte de l'Eurométropole

La zone d'emploi de Strasbourg affiche **un taux de chômage** de 7% au 2^e trimestre 2023 (en baisse de 0,1 pt sur un an). Le nombre de demandeurs d'emplois (catégories A-B-C) s'établit à 46 642 au 3^e trimestre 2023 (en baisse de 0,9% sur un an).

Le taux de pauvreté de l'Eurométropole est de 19,7% et le territoire est touché par de fortes disparités de revenus des ménages entre quartiers et communes. Les dernières données connues datent de 2020. Pour les illustrer et caractériser ce taux de pauvreté sur le territoire, ci-contre une synthèse réalisée par la Direction de la politique de la Ville sur le territoire métropolitain et strasbourgeois.

L'Eurométropole de Strasbourg

- le territoire où le taux de pauvreté est le plus élevé parmi les 22 métropoles françaises (devant les métropoles de Montpellier et de Saint-Etienne)
- un taux de pauvreté qui s'élève à 20% en 2020 (contre 15% au niveau national) ; les QPV actuels concentrent un peu plus du tiers de la population pauvre de la métropole
- un territoire caractérisé par la 3^{ème} plus forte inégalité de revenu (rapport 9^{ème} décile/1^{er} décile) entre les populations les plus riches et les populations les plus pauvres (derrière les métropoles du Grand Paris et de Metz)

La Ville de Strasbourg

- un taux de pauvreté particulièrement élevé au sein du territoire de la métropole : en 2020, 25% de la population strasbourgeoise vit sous le seuil de pauvreté ; les publics les plus touchés par la pauvreté sont les enfants et les jeunes
- la 2^{ème} commune la plus pauvre parmi les 10 plus grandes villes françaises, derrière Montpellier (26%), ex-aequo avec Marseille et Lille.
- la commune qui a connu la forte augmentation de la pauvreté parmi les 10 plus grandes villes françaises (+2 points d'augmentation en 6 ans) entre 2014 et 2020
 - Dans les autres grandes villes, la pauvreté est restée stable à Bordeaux, Lille, Nantes et Nice. Elle a légèrement diminué à Marseille, Paris, Montpellier et Nantes (-1 point) et a légèrement augmenté à Toulouse (+1 point). Sur la période 2014-2020, le taux de pauvreté est resté stable au niveau national.

Métropole	Taux de pauvreté en 2020 en %
Strasbourg	19,7
Montpellier	18,9
Saint-Etienne	18,8
Lille	18,6
Nancy	18,1
Nice	17,9
Aix-Marseille	17,9
Paris	17,8
Metz	17,6
Rouen	17,1
Toulon	16,5
Lyon	16,0
Toulouse	15,9
Clermont	15,7
Tours	15,6
Orléans	15,1
Dijon	14,2
Grenoble	14,1
Bordeaux	13,8
Brest	13,7
Rennes	13,3
Nantes	11,9

Source : FiloSoPi 2020

Source DPPV

1.2. La métropole face au changement de paradigme énergétique

Depuis l'été 2022, l'augmentation des prix de l'énergie a impacté les finances des entreprises, des associations, des établissements publics et des collectivités territoriales. Cette évolution est particulièrement visible dans les comptes administratifs 2022 : l'ensemble énergie, électricité, combustibles et carburants a augmenté de 28 % en moyenne pour les groupements à fiscalité propre par rapport à 2021 (cf. *Rapport 2023 de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales*).

L'évolution exponentielle des coûts de l'énergie se traduit à la fois dans le renchérissement des dépenses liées à la construction et dans le fonctionnement quotidien des services publics locaux, essentiels à la cohésion sociale et territoriale. L'investissement public de l'Eurométropole, générateur d'activité et d'emploi local, est également concerné, de même que sa capacité d'action au service de la transformation écologique et la résilience économique du territoire.

Afin de faire face à ce « mur énergétique », différentes mesures ont été annoncées par l'Etat fin 2022 (filets de sécurité, amortisseur électricité, ARENH) et ont pu bénéficier à l'Eurométropole en 2023.

Le travail initié en 2022 par la motion adoptée en Conseil métropolitain du 30 septembre 2022 définissant la stratégie de sobriété et de

transformation énergétique a été approfondi tout au long de l'année 2023. Cette stratégie globale repose sur trois leviers :

- le pilotage et la maîtrise de l'acquisition énergétique ;
- la sobriété de la consommation énergétique ;
- l'accélération du développement des énergies renouvelables.

Il est proposé dans le présent rapport de revenir sur chacun de ces leviers pour en illustrer les dernières avancées avant de faire le point sur les dispositifs dont a pu bénéficier la collectivité en 2023

1.2.1. Le point sur l'accélération de la politique de sobriété énergétique et du développement des énergies renouvelables

L'accélération de la politique de sobriété énergétique et la sécurisation des achats d'énergie

L'Eurométropole coordonne le groupement de commandes portant sur la fourniture d'énergie comprenant ses 33 communes membres, la Collectivité européenne d'Alsace, les services d'incendie et de secours du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et le Syndicat départemental des eaux et de l'assainissement.

Le contexte exceptionnel lié à la crise énergétique a imposé de mettre en place une gouvernance particulière et adaptée à la complexité de la situation avec notamment la mise en place :

- d'un mandat en amont des exécutifs des membres du groupement de commande (adhésion à l'achat groupé) ;
- d'une communication envers les membres du groupement, en amont et en aval à chaque grande étape ;
- d'une très forte réactivité dans la prise de décision.

L'objectif de la stratégie débutée en 2022 et poursuivie en 2023 est la sécurisation et la prévision des coûts énergétiques par la passation de contrats pluriannuels.

S'agissant du **gaz naturel**, le marché de fourniture en gaz a été renouvelé le 18 août 2022 avec ES énergie Strasbourg et est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2022. Le prix du gaz TTC s'est établi à 295 € / MWh en 2023.

Depuis fin juillet 2023, la couverture du besoin en gaz est assurée à 80 % pour 2024, 50 % pour 2025 et 20 % pour 2026. Le prix TTC pour 2024 est de 175 € / MWh.

Les dépenses prévisionnelles de gaz pour 2024 s'élèvent à 3,5 M€ contre 6,3 M€ en 2023, soit une baisse de 44,4 %.

S'agissant de l'**électricité** portant sur le contrat des consommations inférieures à 36 kilovoltampères (kVA), l'accord-cadre sera renouvelé à compter du 1^{er} janvier 2025. 2024 constitue la dernière année du marché, pour laquelle les prix ont fait l'objet de prises de position intervenues tout au long de 2023 pour une augmentation tarifaire de 125 % en 2024. Les prix appliqués en 2023 avaient pu être contractualisés avant la crise énergétique.

Concernant le contrat portant sur les sites dont la consommation est supérieure à 36 kVA, qui

arrivait à échéance au 31 décembre 2022, une première étape est intervenue en septembre 2022 avec l'attribution du marché, sans toutefois que le prix, jugé trop élevé, ne soit contractualisé lors de l'attribution, posant le socle d'un contrat cadre avec droit de tirage. Les volumes ont ensuite été achetés progressivement pour 2023 pour un prix TTC moyen de 354 € / MWh.

À date, les volumes ont été sécurisés à 100 % pour 2024 et 50 % pour 2025. Le prix TTC pour 2024 est de 240 € / MWh.

À ce stade, les prévisions budgétaires sont réalisées en tenant compte de dépenses d'électricité atteignant 9 M€ en 2024 contre 9,6 M€ en 2023, soit une baisse de 6,3 %. Il est à noter que le montant de 2023 a été atténué par l'amortisseur électricité à hauteur de 3 M€ (montant prévisionnel).

L'enjeu énergétique pour l'Eurométropole de Strasbourg est pluridimensionnel et ne porte pas seulement sur les bâtiments et les politiques publiques qu'elle porte en régie. En effet, en tant que collectivité locale en charge des mobilités actives, la crise énergétique la frappe également via les surcoûts énergétiques de la CTS, que la métropole doit compenser en vertu du contrat qui la lie à cette dernière.

Entre 2022 et 2023, le surcoût énergétique porté par la CTS est constaté autour de 13 M€.

En intégrant les prévisions budgétaires liées au chauffage urbain et au carburant (3,3 M€ et 3,2 M€ respectivement), les dépenses énergétiques totales pour 2024 sont évaluées

à 19,1 M€ contre 20,8 M€ en 2023, soit une baisse de 8,2 %.

S'agissant de la politique de sobriété énergétique, l'objectif ambitieux pour 2030 est d'aboutir à une baisse de 40 % de la consommation énergétique de la collectivité.

Que ce soit en matière de sobriété patrimoniale (régulation des températures en fonction des usages et de la réglementation en vigueur, modulation de l'organisation du travail, plan d'accompagnement spécifiques avec une boîte à outils communiquée tant en interne qu'en externe) ou encore en matière d'éclairage public, l'Eurométropole veille quotidiennement, grâce à ses agent-es et en réactivité aux points soulevés par ses citoyen-nes, à faire fonctionner le service public le plus sobrement possible.

La consommation énergétique totale du patrimoine bâti de l'Eurométropole de Strasbourg est de 96 GWh par an, soit 8 500 tonnes en équivalent dioxyde de carbone (t eq CO²).

La performance énergétique d'un bâtiment intègre trois leviers :

- l'isolation via les travaux de rénovation énergétique peuvent permettre jusqu'à 80 % d'économies d'énergie ;
- l'exploitation des équipements adaptée à l'occupation réelle permet entre 20 % et 25 % d'économies d'énergie ;
- l'implication des usagers et usagères dans une démarche de sobriété énergétique permet entre 5 % et 15 % d'économies.

Les deux derniers leviers représentent ensemble entre 25 % et 40 % d'économies d'énergie.

Cette stratégie est pilotée par le service Énergie et patrimoine créé depuis le 1er septembre 2022 qui veille à la coordination des trois leviers d'actions sur le patrimoine.

L'objectif pour 2023 était d'une baisse de 10 % des consommations énergétiques. Le plan de sobriété mis en œuvre comportait deux volets correspondant aux deux piliers identifiés plus haut :

- exploitation : décalage de la mise en chauffe des bâtiments, application de nouvelles températures de consignes, mise en œuvre de 840 sondes de température, réglage des équipements techniques selon l'occupation ;
- implication : forum ouvert aux agent-es techniques, guide des éco-gestes, information des usagers et des usagères, charte EcoWatt, etc.

De septembre 2022 à mai 2023, la réduction des consommations est ainsi estimée à 14 % à climat constant par rapport à l'année précédente .

1.2.2. L'accélération du développement des énergies renouvelables

Le plan climat de l'Eurométropole de Strasbourg a pour objectif l'atteinte en 2050 de la neutralité carbone et d'une consommation d'énergie à 100 % renouvelable et produite pour moitié sur le territoire de l'Eurométropole. La compétitivité de ces énergies, dans un contexte d'explosion des coûts des énergies fossiles, et la recherche

d'une autonomie énergétique accrue aboutissent à une accélération de leur développement.

À ce titre, la révision du schéma directeur des énergies (SDE) engagée en octobre 2022 permet de construire une stratégie énergétique pour le territoire aux horizons 2030 et 2050, qui sera présentée au conseil de l'Eurométropole en mars 2024. Le SDE porte une vision prospective sur l'ensemble des énergies produites et consommées sur le territoire. Il s'appuie sur trois schémas directeurs travaillés en 2023 (réseaux de chaleur, mobilités décarbonnées, réseaux électriques et gaziers) qui approfondissent la réflexion sur la distribution des énergies et l'évolution nécessaire des réseaux.

Il s'est également appuyé sur les travaux du Conseil de développement de l'Eurométropole (CODEV), instance citoyenne et indépendante de démocratie locale, remis en juin 2023, qui a été missionnée pour apporter son analyse citoyenne sur les enjeux soulevés par cette révision, à la fois sur le volet de la sobriété et de l'efficacité énergétique, et sur l'acceptabilité des solutions d'énergies renouvelables et locales envisagées dans le mix énergétique futur. Pour ce faire, le CODEV a animé un dialogue avec les citoyen·nes afin de recueillir leurs avis sur ces enjeux.

En parallèle de ces travaux, la loi climat et résilience a imposé en 2023 un travail d'identification à l'échelle de chaque commune de la métropole des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR). Ainsi, pour la première fois, les objectifs de développement d'une production locale d'énergie

renouvelable (solaire photovoltaïque, solaire thermique, méthanisation) ont été territorialisés. Les résultats de ce travail feront l'objet d'une communication en Conseil de l'Eurométropole en mars 2024. Dans le même temps, la solarisation du territoire s'accélère en lien avec le contexte de crise énergétique, mais aussi les règles introduites par la modification n°3 du PLUi. Sur le foncier public, les projets de parcs solaires se poursuivent avec, en 2023, la création d'une société de projet avec la SEM SIPeNR pour co-développer d'ici 2026 un projet solaire à grande échelle (5 Mwc) sur une friche polluée de l'ancienne raffinerie appartenant au domaine privé de l'Eurométropole, sur le ban communal de Reichstett.

1.2.3. Les dispositifs législatifs mis à disposition de l'Eurométropole

Le premier concerne le **filet de sécurité** prévu dans la loi de finances 2023 et précisé par le décret du 15 juin 2023. Ce filet prend la forme d'une dotation et nécessite la satisfaction de deux critères cumulatifs :

- une baisse de l'épargne brute 2023 de plus de 15 % par rapport à l'exercice 2022 ;
- pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, présenter un potentiel fiscal par habitant inférieur à deux fois le potentiel fiscal par habitant moyen de l'ensemble des établissements appartenant à la même catégorie.

NB : le périmètre de l'épargne brute telle que prise en compte dans le décret diffère de celui utilisé classiquement dans la mesure où sont retraitées les provisions (dotation et reprise).

La dotation est égale à 50 % de la différence entre l'augmentation des dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain entre 2023 et 2022 et 50 % de celle des recettes réelles de fonctionnement entre 2023 et 2022. Celle-ci peut faire l'objet d'une demande d'acompte sur le fondement d'une estimation de la situation financière.

Étant donnée l'incertitude concernant le critère de la dégradation de l'épargne brute, il a été décidé de ne pas demander d'avance pour l'Eurométropole. Une fois le compte administratif 2023 définitivement arrêté, il sera possible de déterminer si finalement elle peut y être éligible, sachant que son versement est *in fine* automatique si les critères sont respectés. Le cas échéant, l'aide serait perçue en 2024.

Le deuxième est **l'amortisseur électricité**, ce dispositif constitue une sorte de « bouclier tarifaire ponctuel » pour l'électricité tout au long de l'année 2023, pour un montant global estimé à trois milliards d'euros pour les collectivités locales et leurs établissements publics, ainsi que les petites et moyennes entreprises non éligibles au bouclier tarifaire.

L'État prend en charge une partie de la facture d'électricité dès lors que le prix souscrit dépasse un certain niveau, prenant en compte la seule «part énergie» du contrat d'électricité, c'est-à-dire au-dessus d'un prix plancher hors coût d'acheminement dans le réseau et hors taxes. Le prix plancher est de 180 € par mégawattheure (MWh). Au-delà, l'État prend en charge 50 % du surcoût jusqu'à un prix plafond fixé à 500 € le MWh.

Appliqué directement par les fournisseurs d'énergie, l'amortisseur électricité est une réduction de prix qui s'est traduite dans la facture d'électricité des consommateurs dès janvier 2023, donc comme une moindre dépense dans le budget de l'Eurométropole.

Le montant d'économies généré en 2023 s'établit à 3M€. Ce dispositif concerne uniquement l'électricité, qui représente à l'Eurométropole une dépense plus importante que celle du gaz.

En 2024, la collectivité ne devrait pas bénéficier de l'amortisseur électricité compte tenu des prix d'électricité obtenus grâce à la stratégie d'achat mise en œuvre.

L'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH) est un dispositif transitoire visant à permettre aux fournisseurs alternatifs à EDF un accès à l'énergie nucléaire. Sa mise en place résulte d'un engagement de la France auprès de la Commission européenne.

EDF est ainsi dans l'obligation de vendre aux fournisseurs alternatifs jusqu'à 100 TWh par an d'électricité nucléaire à un prix régulé de 42 € le mégawattheure. Si les demandes excèdent le volume global prévu, le volume d'ARENH cédé fait l'objet d'un écrêtement. Cette situation a eu lieu la première fois en 2018 et s'est répétée chaque année jusqu'en 2022 (160 TWh demandés cette année-là).

Le 23 juillet 2023, le ministère de la Transition énergétique a saisi la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) pour une réévaluation du coefficient de bouclage.

Le coefficient de bouclage est utilisé pour calculer le droit ARENH associé à chaque consommateur en fonction de son profil de consommation. Ainsi, à partir du 1er janvier 2024, le coefficient de bouclage ARENH passera de 0,964 à 0,844, entraînant ainsi une diminution de 12,45 % des droits ARENH des consommateurs. Cela impacte de fait les contrats d'électricité intégrant le dispositif de l'ARENH.

Plusieurs facteurs ont contribué à la décision de réduire le coefficient de bouclage ARENH. Tout d'abord, la disponibilité réduite du parc nucléaire français a entraîné une diminution de la production d'électricité. Cette baisse de disponibilité est due à divers problèmes, notamment des perturbations dans le calendrier de maintenance des réacteurs, générées par la crise sanitaire, ainsi que des problèmes de corrosion sous contrainte, découverts dans certaines centrales nucléaires. Ces défis ont rendu le coefficient existant obsolète, puisque sa valeur n'est plus représentative de la part de la production nucléaire dans la consommation. Le 1er décembre 2023, la CRE a annoncé le volume ARENH demandé par les fournisseurs pour l'année 2024, soit 130 TWh. Le taux d'écrêtement s'élève donc à 23,32 %, contre 32,57 % pour l'année 2023. Afin de couvrir la révision du coefficient de bouclage et

Créé en 2023 et doté initialement de 2 milliards d'euros, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires -dit **fonds vert**- a été pérennisé jusqu'en 2027 et sera doté de 2,5 milliards d'euros en 2024.

l'écrêtement réel publié par la CRE, l'Eurométropole, coordonnateur du groupement de commande en charge des marchés d'énergie, a réalisé une couverture complémentaire de son droit ARENH initial par une prise de position le 8 décembre 2023.

L'ARENH, dispositif transitoire, devrait s'arrêter fin 2025. L'Etat et EDF ont en effet annoncé le 14 novembre 2023 avoir trouvé un accord : à compter du 1er janvier 2026, EDF vendra la totalité de sa production (et non plus 100 TWh) « aux alentours » de 70 € le mégawattheure. Le prix réellement acquitté par les consommateurs ne peut toutefois pas être connu à ce stade notamment en raison du fait que le coût du mégawattheure ne représente pas l'ensemble des coûts (l'acheminement par exemple n'est pas pris en compte).

Par ailleurs, l'accord conclu se fait en parallèle d'une réforme globale du marché de l'électricité qui prévoit qu'EDF vende l'ensemble de sa production (320 TWh actuellement) au prix du marché, l'Etat assurant une compensation au-delà du prix de référence de 70 € via une taxation des revenus d'EDF : 50 % pour les revenus supérieurs à 80 € le MWh, 90 % au-delà de 110 €. Il est donc pour l'heure difficile d'avoir une visibilité sur les futurs prix de l'électricité.

Le but du fonds vert est de soutenir les projets des territoires pour accélérer leur transition écologique. Il s'articule autour de trois objectifs :

- le renforcement de la performance environnementale dans les territoires : rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, soutien au tri à la source et

- à la valorisation des biodéchets, rénovation des parcs de luminaire d'éclairage public ;
- l'adaptation au changement climatique : prévention des risques naturels (inondations, risques émergents en montagne, risques cycloniques, incendies de forêts, recul du trait de côte), renaturation des villes et villages ;

- l'amélioration du cadre de vie : déploiement des zones à faibles émissions, développement du covoiturage, développement des mobilités durables en zone rurales, recyclage foncier, territoires d'industrie en transition écologique.

1.3. Les dispositions législatives impactant les finances eurométropolitaines

1.3.1. La loi de programmation des finances publiques (LFPF) pour 2023-2027

Introduites par la révision constitutionnelle de 2008, les lois de programmation des finances publiques (LFPF) sont des lois ordinaires fixant une trajectoire d'évolution de l'ensemble des finances publiques, et non seulement celles de l'État. Elles cadrent ainsi la trajectoire financière globale de l'ensemble des administrations publiques (APU), c'est-à-dire l'État, les organismes divers d'administration centrale (ODAC), les administrations publiques locales (APUL) et les administrations de sécurité sociale (ASSO). Elles s'inscrivent dans **une démarche de gestion pluriannuelle des finances publiques, de trois ans minimum, tendue vers l'équilibre budgétaire**, notamment au vu des engagements pris vis à vis de l'Union européenne.

Pour mémoire, la précédente LFPF portait sur les années 2018 à 2022. Elle avait notamment

mis en place le dispositif de conventionnement avec les plus grosses collectivités, dispositif dit des « contrats de Cahors », pierre angulaire de respect par les collectivités locales de l'objectif d'évolution de la dépense locale (ODEDEL) pour l'ensemble de la programmation. Le dispositif prévoyait une trajectoire d'évolution des seules dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, à hauteur de + 1,2 % par an en valeur. Ceci permettait alors une économie de 13 Mds€ sur la période.

Le mécanisme de contractualisation financière avec les plus grosses collectivités pour garantir la réalisation d'une partie des économies attendues avait été élaboré à l'occasion de la conférence nationale des territoires (CNT) qui s'est tenue le 14 décembre 2017 à Cahors. Sur 321 collectivités territoriales éligibles, 228 ont signé un contrat avec l'État, dont l'Eurométropole de Strasbourg. Elles ont très majoritairement respecté leurs engagements. Dans le contexte de la crise sanitaire, leur application a été suspendue en 2020 pour leur dernière année d'exécution et a été écartée par l'Etat dans la loi de programmation proposée, dès 2022.

La loi de programmation des finances publiques (LFPF) pour les années 2023 à 2027, proposée à nouveau au Parlement après le rejet du texte par l'Assemblée nationale intervenu fin 2022 et publiée en décembre 2023, a plusieurs ambition : réduire le déficit public, maîtriser les dépenses publiques et les prélèvements obligatoires, financer plusieurs priorités (soutenir la compétitivité des entreprises, tendre vers le plein emploi, assurer les transitions écologique et numérique...).

Actualisé à l'été 2023 pour tenir compte de l'évolution de la conjoncture, le 6ème projet de loi de programmation 2023-2027 prévoit de ramener le déficit public sous la barre des 3% du produit intérieur brut (PIB) d'ici quatre ans.

Sans contrainte particulière, contrairement aux dispositifs de contractualisation durant la période 2018 à 2020, **les collectivités territoriales doivent participer au redressement du déficit**. Le texte initial du Gouvernement instaurait des pactes de confiance dans un article qui a été supprimé au Sénat. Ces pactes de confiance imposaient aux collectivités locales de participer à l'effort de redressement des comptes publics, avec une progression des dépenses de fonctionnement inférieure à l'inflation minorée de 0,5 point pour quelque 500 collectivités. Cet objectif est

toujours affiché, mais aucun pacte ne sera proposé aux collectivités locales.

La loi de programmation des finances publiques votée prévoit notamment :

- la trajectoire de l'ensemble des administrations publiques, avec des dépenses fiscales nouvellement créées qui devront être bornées dans le temps (à 3 ans maximum) et ne pourront être prolongées qu'après évaluation ;
- le cadre financier pluriannuel de l'État et des administrations publiques centrales, avec un objectif "au plus" de stabilité globale des schémas d'emploi d'ici 2027;
- la trajectoire 2023-2027 des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales (près de 55 M€ en 2023);
- le cadre financier pluriannuel des administrations publiques locales, avec un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) de 4,8% en 2023 à 1,3% en 2026 et 2027 ;
- une diminution de l'impact environnemental du budget de l'État en réduisant de 30% le ratio entre les dépenses défavorables à l'environnement ("dépenses brunes") et les dépenses dont l'impact est favorable et mixte, entre la loi de finances pour 2022 et le projet de loi de finances pour 2027.

1.3.2. Les mesures de la loi de finances initiale pour 2024 concernant l'Eurométropole de Strasbourg

La redistribution des concours de l'Etat et de la DGF

Les concours financiers de l'Etat s'élevant à 54,79 Md€ en 2024, une augmentation de l'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement (DGF) du bloc communal à périmètre constant de + 223 M€ a été décidée. Bien loin des revendications d'une indexation des dotations sur l'inflation, puisque cela représente une progression de +0,8% quand l'inflation prévisionnelle serait à +2,6%, il s'agit d'un geste limité qui vient compléter les dispositifs de soutien qui sont détaillés dans le paragraphe suivant.

Cette redistribution permet d'abonder de 190 M€ les dotations de péréquation dites dotations de solidarité. Les 30 M€ restants sont fléchés à destination des intercommunalités.

Dans le cas de l'Eurométropole de Strasbourg, compte tenu de l'écrêtement opéré sur la dotation de compensation (représentant 67 M€) pour abonder la dotation d'intercommunalité, la dotation globale de fonctionnement est attendue en légère baisse par rapport au montant notifié au printemps 2023 (79,4 M€ attendus en 2024 contre 79,8 M€ versés en 2023).

Une revalorisation forfaitaire des bases impactée directement par l'inflation à 3,9%.

Calculée selon l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), entre les mois de novembre 2022 et 2023, le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases des locaux d'habitation en 2024 sera fixé à 3,9%.

Les bases des locaux professionnels (représentant 37% des bases totales strasbourgeoises) sont, quant à elles, actualisées en fonction de tarifs évoluant annuellement (en moyenne + 1,2 %).

Cette augmentation, toutes choses égales par ailleurs, permet de prévoir un produit municipal métropolitain en hausse de 4 M€.

Par ailleurs, **un certain nombre de dispositions ont été votées, notamment fiscales**, dont la liste ci-dessous reprend les principales.

Tout d'abord, concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), les exonérations **facultatives** en matière d'économie d'énergie, soit une exonération de 3 ans pour les logements de plus de 10 ans et de 5 ans pour les logements neufs, deviennent de droit mais les collectivités concernées peuvent les supprimer ou les limiter (pour 50 %, 60 %, 70 %, 80 % ou 90 % de la base imposable). Egalement, une prorogation pour les nouveaux contrats de ville 2024-2030 du bénéfice de l'abattement de 30% de TFPB en faveur des logements sociaux situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville a été actée. En 2023, l'Eurométropole avait perçu une compensation à ce titre de 0,15 M€. Enfin, la révision sexennale des valeurs locatives des locaux professionnels prévue d'abord pour 2023, puis pour 2025 a été encore repoussée : la prise en compte des valeurs locatives mises à jour des 3,5 millions de locaux professionnels se fera finalement en 2026.

Pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), une exonération facultative a été créée en faveur des résidences secondaires et d'autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale en faveur des

fondations et associations reconnues d'utilité publique et celles d'intérêt général pouvant percevoir des dons éligibles à la réduction d'impôt sur le revenu au titre du mécénat. L'exonération est à la charge des communes et EPCI et ne fait pas l'objet d'une compensation par l'Etat.

Du côté des recettes de l'Eurométropole, plusieurs dispositions de la loi de finances pour 2024 viennent impacter les prévisions pour 2024.

Il a été décidé d'un maintien de la **cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** pour les entreprises jusqu'en 2027. La CVAE a été supprimée pour moitié en 2023 et les 50% restants devaient être supprimés progressivement jusqu'en 2027. En 2023, les communes et intercommunalités sont compensées par **une fraction de TVA** découpée en une part fixe (5,3 Md€) et une part dynamique (0,2 Md€). Avec une hypothèse d'évolution de l'enveloppe nationale de TVA nette de +4,5% entre 2023 et 2024, le Fonds national pour l'attractivité économique des territoires (FNAET) 2024 passerait de 0,2 à 0,4 Md€, abondé par une partie du dynamisme de la TVA sur le territoire national. Cependant, la loi de finances pour 2024 est venue de manière inquiétante actualiser le dynamisme 2022/2023 de la TVA estimé à 3,7 % au lieu de +5,1% prévus en

début d'année. Pour l'Eurométropole, la fraction de TVA 2023 en compensation de la CVAE notifiée est de 56,75 M€ et prévue en 2024 à 58 M€.

S'agissant de **la taxe de séjour**, sera lancée, au plus tard le 1er juin 2024, l'expérimentation d'un service de télédéclaration centralisé de la taxe de séjour par les plateformes numériques de réservation d'hébergement, mis en œuvre par l'administration fiscale.

Une attention particulière pourra être portée sur **le versement mobilité** qui est une source de financement important du budget annexe des mobilités actives. En effet, le relèvement - de 2,95% à 3,20% (+ 0,25 point) de la masse salariale - du taux plafond du versement mobilité (VM) à Paris et dans les trois départements de Petite Couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne) a été décidée. Cette mesure est également demandée par les autres territoires afin de faire face au financement de la révolution des mobilités à l'avenir.

Enfin, une réforme des redevances des agences de l'eau a été proposée : elle doit permettre de financer les 475 M€ prévus pour le Plan eau et prévoit que les tarifs ou l'encadrement tarifaire prévus pour le calcul de chacune des redevances des agences de l'eau sont désormais indexés sur l'inflation.

2. LES FINANCES ET LES RESSOURCES HUMAINES MÉTROPOLITAINES EN 2023

2.1. Rappel des grands équilibres financiers fin 2022 et atterrissage 2023

Rappel des grands équilibres financiers fin 2022

Les chiffres ci-dessous décrivent les éléments du compte administratif 2022, voté le 28 juin 2023 et retranscrivant la réalisation du budget métropolitain sur toute l'année 2022.

Pour rappel, l'épargne brute ou autofinancement mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois assurées ses dépenses de fonctionnement (charges courantes, subventions, frais financiers...). L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) et les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute contribue au financement du budget d'investissement.

Fin 2022, l'autofinancement s'est établi à 103 M€ en nette hausse par rapport aux 85 M€ de 2021. Ce niveau élevé s'explique par une augmentation des recettes de fonctionnement

(+8,9 % hors cessions) plus rapide que celle des dépenses de fonctionnement (+7,3 %).

Le taux d'épargne brute (rapport entre épargne brute et recettes réelles de fonctionnement) exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes et qui sont ainsi disponibles pour rembourser la dette et pour investir.

Les 103 M€ d'épargne brute dégagée en 2022, représentant un taux d'épargne brute de 19 %, ont contribué au financement d'un volume d'investissement opérationnel 2022 de 181 M€, à un niveau soutenu malgré le contexte de crise sanitaire encore présent (193 M€ en 2021).

En 2022, l'Eurométropole a mobilisé 60 M€ de nouveaux emprunts, le remboursement en capital de la dette s'est quant à lui élevé à 69,8 M€ ; par conséquent, l'Eurométropole a baissé de 10 M€ son encours de dette, ce dernier passant de 631 M€ fin 2021 à 621 M€ fin 2022.

Principal ratio d'analyse du poids de la dette d'une collectivité locale, la capacité de désendettement indique la durée théorique nécessaire à une collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette en recourant à son épargne brute. Ce ratio, exprimé en nombre d'années, est égal au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute dégagée sur l'année. La capacité de désendettement de l'Eurométropole au 31 décembre 2022 s'est établie à 6 années.

La situation financière saine de l'Eurométropole a d'ailleurs été soulignée par l'agence de notation Fitch qui a donné une note AA perspective négative ? lors de sa notation du 21 juin 2023. Fitch estime notamment que « l'Eurométropole bénéficie d'une bonne gouvernance, qui se reflète à travers un contrôle étroit exercé sur les dépenses et une gestion prudente de la dette ».

L'atterrissage pour 2023

Grâce à la tenue du DOB en début d'année, le rapport peut être enrichi des dispositions de la loi de finances 2024 adoptée mais également des prévisions d'atterrissage à fin d'année. Néanmoins, les chiffres ici présentés pour l'année 2023 demeurent encore des estimations, tant en fonctionnement qu'en investissement. Plusieurs mouvements financiers peuvent en effet survenir durant la mois de janvier 2024 et faire évoluer le résultat prévisionnel 2023. Ce résultat 2023 ne sera définitivement connu que fin janvier 2023, à l'issue de la prise en charge de l'ensemble des mandats et titres 2023 et après la tenue de la Commission mixte paritaire du 25 janvier 2024, qui déterminera le montant total des remboursements de dépenses de personnel et charges d'administration générale à l'Eurométropole (dont la proportion peut fluctuer selon les années, en fonction de l'activité des services).

Concernant **les dépenses de fonctionnement**, l'atterrissage table sur un volume de près de 732 M€ soit + 6,4 % par rapport à 2022, avec les éléments détaillés ci-après.

Le poste des charges à caractère général devrait atteindre les 111 M€, contre 101 M€ en

2022, avec l'impact sur la totalité de l'année des surcoûts énergétiques pour près de 8 M€ supplémentaires (l'énergie est estimée à 21 M€ fin 2023) et une inflation qui frappe certains postes de charges.

S'agissant des charges de personnel, une progression de 3%, due notamment aux facteurs exogènes, attendue entre CA 2022 et CA 2023 (les dépenses de personnel passant de 351 M€ à 362 M€ à, soit +11 M€). La dynamique de notre principal poste de dépense (en raisonnant EMS employeur unique) s'explique principalement par l'augmentation de la masse salariale suite à l'augmentation de 3,5 % du point d'indice décidée mi- juillet 2022 avec effet en année pleine, par la nouvelle augmentation mi-2023 du point d'indice de +1,5% et par la mise en œuvre du complément de traitement indiciaire consécutive au Ségur de la Santé, cette dernière évolution donnant lieu à un remboursement intégral de la Ville.

La contribution du budget principal au budget annexe des mobilités actives passe à près de 59 M€ en 2023, marquant la montée en puissance de la révolution des mobilités, après avoir été à 38 M€ en 2022, soit une évolution de +21 M€ comprenant + 13 M€ de surcoût énergétique.

Enfin, les charges d'intérêt devraient se situer aux alentours de 17 M€, soit en nette hausse par rapport à 2022 (9 M€), même si le taux moyen est toujours relativement bas, compte tenu des volumes mobilisés (voir supra).

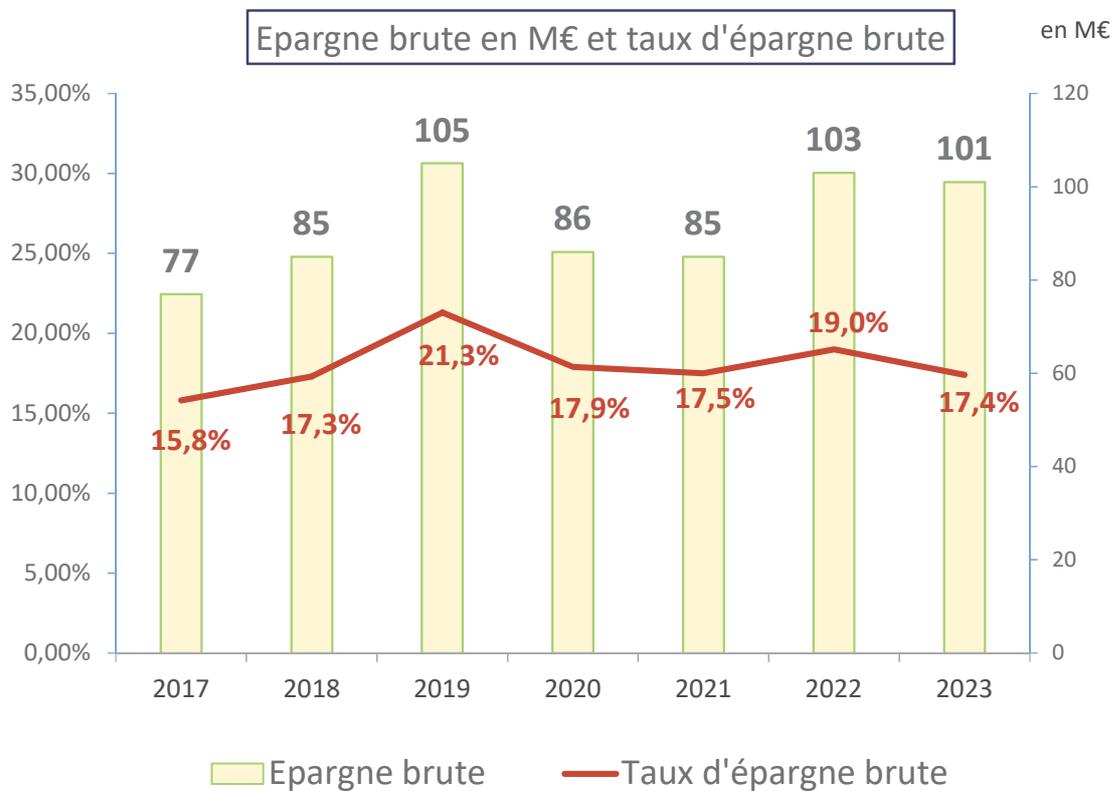
S'agissant des **recettes de fonctionnement**, on peut souligner les éléments ci-dessous.

Le montant notifié de DGF au printemps 2023 s'établit à hauteur de 79,8 M€, soit à un niveau quasi-équivalent à celui initialement budgété au BP 2023 (78,2 M€).

Le produit de la fiscalité directe locale augmente de 18 M€, soit +7,1 % pour passer de 257 M€ en 2022 à 275 M€ en 2023. Ce dynamisme s'explique principalement par la revalorisation forfaitaire des bases fixée à un

niveau inédit de 7,1% pour 2023, compte tenu de l'inflation.

Dans ces conditions, l'épargne brute hors cessions dégagée devrait s'établir à hauteur de 101 M€ au compte administratif 2023, en légère baisse de 2 M€, notre taux d'épargne brute devrait passer de 19% en 2022 à 17,4% en 2023.



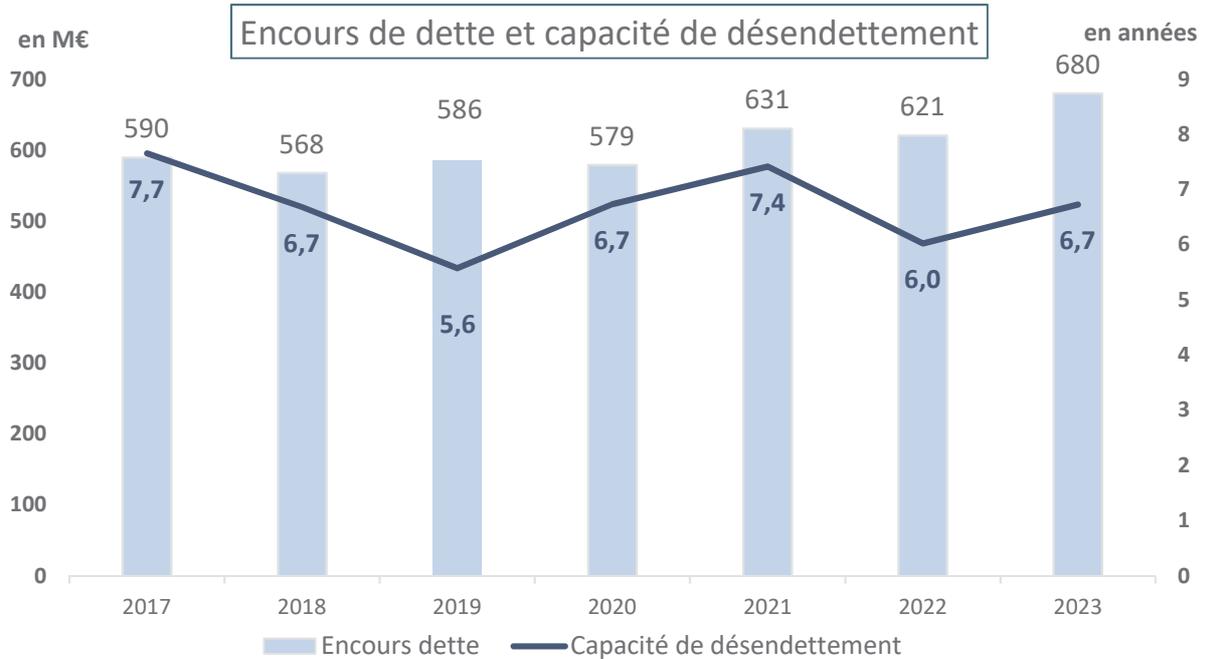
Les dépenses d'investissement opérationnelles sont attendues autour de 240 M€ à fin 2023 (contre 181 M€ en 2022). Ce volume conséquent traduit la poursuite de l'effort d'équipement déployé par l'Eurométropole sur le territoire, ainsi que le soutien aux entreprises locales. Au final, la collectivité approche un taux de réalisation de 80% de ses investissements budgétés. Depuis

2008, seule l'année 2014 avait été marquée par des investissements opérationnels à un niveau aussi élevé en volume.

Il découle de cette dynamique maintenue des investissements une mobilisation d'emprunt de 60 M€ et une augmentation du stock de dette, passant de 621 M€ fin 2022 à 680 M€ fin 2023.

Dans ces conditions, et comme prévu dans les orientations budgétaires précédentes, les ratios de pilotage à fin 2023 resteraient

soutenables: le taux d'épargne brute, à 17,4% serait en effet supérieur au 1^{er} seuil d'alerte de 10% et la capacité de désendettement est estimée, à date, à 6,7 années.



La projection à fin 2023 du ratio de capacité de désendettement resterait très en dessous du seuil d'alerte en matière de capacité de désendettement à 12 années, qui est le seuil

rappelé par la Cour des Comptes, dans son rapport sur les finances locales de juin 2021.

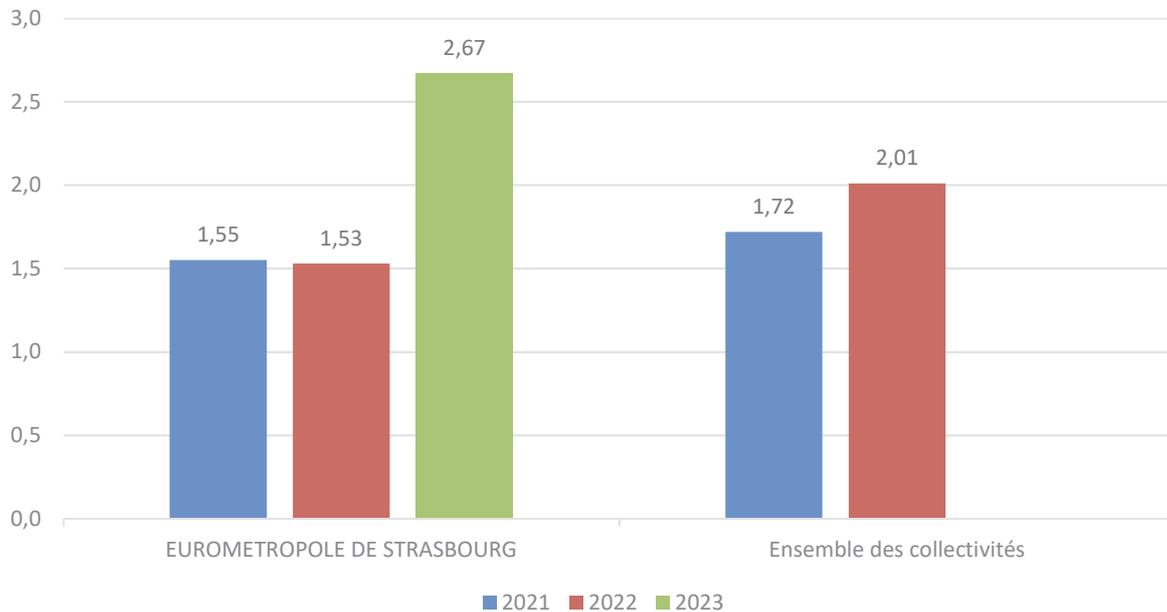
2.2. La gestion de la dette métropolitaine

Depuis la loi NOTRe, le rapport accompagnant le débat des orientations budgétaires est désormais l'occasion de faire un point complet sur l'endettement de la collectivité.

L'**encours de dette** de l'Eurométropole de Strasbourg s'élevait à 621 M€ fin 2022 et se

situe autour de 680 M€ à fin 2023. La capacité de désendettement s'est élevée à 6 années à fin 2022 et est prévue à 6,7 années fin 2023.

L'encours de dette se caractérise par un **taux d'intérêt moyen en hausse : 2,67 % prévu fin 2023** (1,53 % à fin 2022 contre 2,01 % observé sur le panel de l'ensemble des collectivités selon l'observatoire de la dette de Finance Active comprenant 1 175 collectivités).

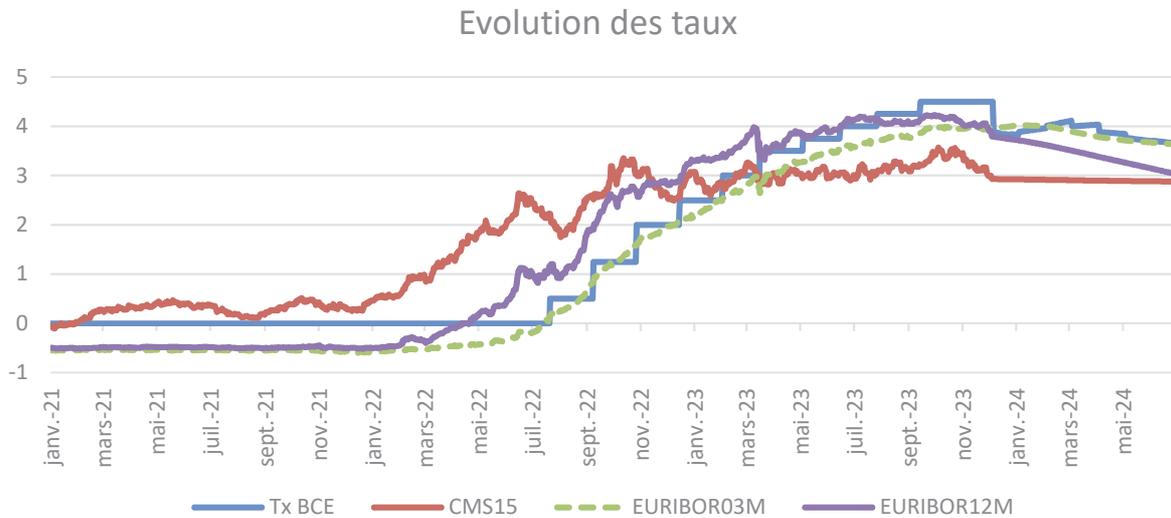


Cette hausse importante du taux moyen est liée au contexte de hausse globale des taux d'intérêts avec toutefois une part importante de taux fixes avant cette période de hausse qui a permis de contenir l'exposition au risque de taux.

Focus sur l'évolution des taux et sur son impact sur les conditions d'emprunts de l'Eurométropole de Strasbourg

La hausse des taux d'intérêt en zone euro est la conséquence de la politique monétaire de la Banque centrale européenne (BCE). Face à des tensions inflationnistes dans un contexte de sortie de crise sanitaire, de guerre en Ukraine, de crise énergétique et de tensions géopolitiques, la BCE est intervenue en augmentant ses taux à 10 reprises depuis juillet 2022, soit une hausse de 4,50 % de ses taux

directeurs afin de lutter contre l'inflation. C'est d'ailleurs l'une de ses principales missions et cette politique interventionniste a été pratiquée par l'ensemble des banques centrales mondiales, l'économie mondiale étant confrontée à la même problématique. Ainsi la Banque fédérale américaine a augmenté ses taux 11 fois à partir d'avril 2022, soit une hausse de 5,25 % sur la période. L'impact a été très rapide sur les taux, impact d'autant plus visible que les niveaux de taux étaient particulièrement bas (voire négatifs) depuis une longue période. Ainsi le graphique suivant reprend les principaux indices monétaires, les taux courts étant représentés par les taux interbancaires européens EURIBOR 3 et 12 mois et les taux longs par le CMS 15 ans.



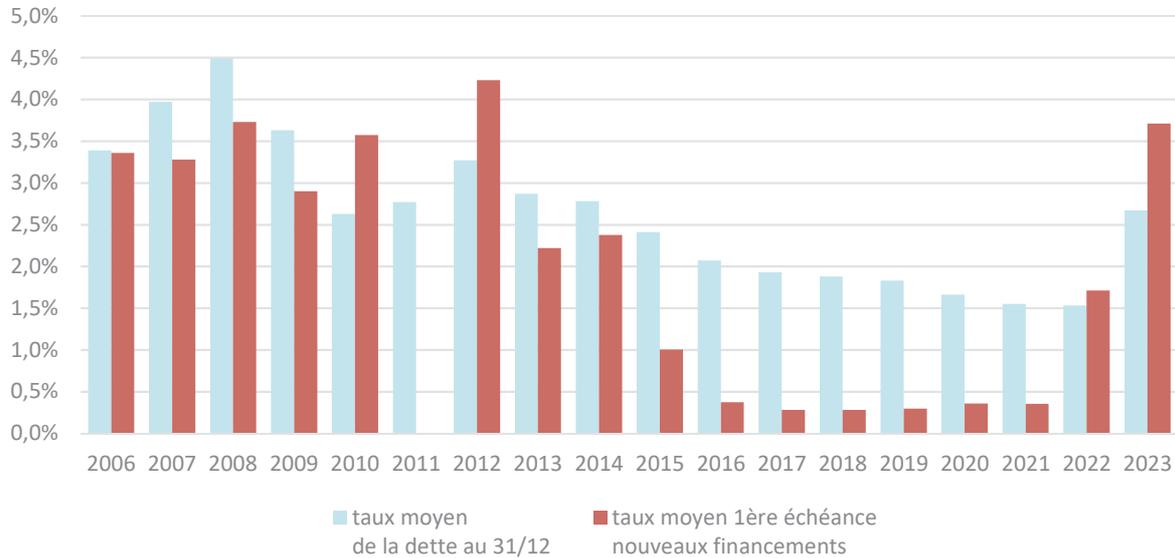
Ce graphique illustre aussi l'inversion de la courbe des taux (des taux longs moins chers que les taux courts) et les signes d'une anticipation des taux à la baisse (anticipation des taux calculés selon la méthode des taux forward).

Dans ce contexte, les conditions des offres bancaires se sont nettement dégradées en 2023 pour l'ensemble des collectivités. À l'Eurométropole, les taux fixes proposés sont passés de 2,76 % en juin 2022 (1,60 % proposé pour un montant limité) à 4,2 % en octobre 2023 pour revenir à 3,9 % en novembre 2023. Les marges sur emprunts à EURIBOR 3 mois sont passées de 0,41% en juin 2022 à 0,89% en décembre 2023. L'Eurométropole s'est efforcée de s'adapter à ce contexte en

priviliégiant les taux indexés pour optimiser les frais financiers tout en gardant comme objectif un équilibre dans sa répartition des taux.

Si la hausse des taux a surpris tout le monde par sa brutalité, les taux actuellement proposés **sont des taux que les collectivités ont déjà connus par le passé** et qui ont été occultés par la période particulièrement longue des taux bas, période marquée par des anomalies des marchés avec des taux négatifs. On constate dans le graphique suivant l'évolution des taux moyens ainsi que les taux des emprunts payés pour la 1^{ère} échéance. Ainsi, on peut remarquer les taux de la dette nouvelle en 2023 ont rejoint les niveaux de taux de 2008. En 2012, les taux étaient encore plus hauts.

Evolution des taux



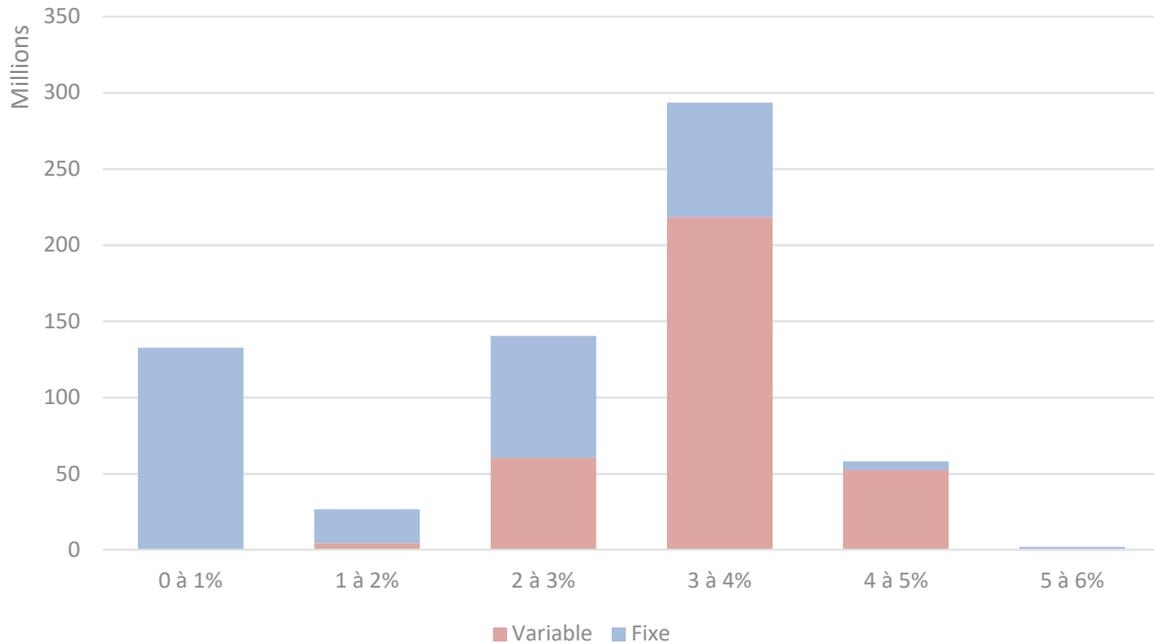
Stratégie en terme de répartition taux fixes / taux indexés

L'Eurométropole a toujours cherché à tendre vers l'équilibre entre taux fixes et taux indexés. Elle est passée de 52 % de taux fixes et 48 % de taux indexés à **46% de taux fixes et 54 % de taux indexés**. Cette évolution est liée à la mise en place des nouveaux prêts à taux indexés (100 M€) à l'exception d'un prêt à taux fixe qui avait été souscrit en juin 2022 à 1,60 %.

Ce choix a été motivé par le souhait de ne pas rigidifier la dette avec des taux fixes trop onéreux figés dans le temps, avec en plus des indemnités actuarielles systématiques, écartant de fait toute sortie possible sans coût prohibitif. Les taux indexés, certes élevés actuellement, apportent de la liquidité, de la

souplesse pour envisager des réaménagements de dette, notamment en proposant des options de passages à taux fixes et peuvent être couverts par des instruments de répétition simples quand les conditions de marché le permettront.

Il faut préciser que les taux indexés en période de taux bas nous ont permis d'économiser 2 M€ d'intérêts par an par rapport à des taux fixes souscrits à la même période. Dans la même logique, les taux fixes saisis à des périodes de taux fixes bas (2016-2021) nous ont permis d'avoir 24 % de notre dette à des taux à moins de 2 % et 12 % de la dette à des taux fixes entre 2 et 3 %. Dans ce graphique, ce sont finalement 33% de la dette qui est la plus exposée sur la tranche 3 à 4%.



Globalement, la stratégie de recherche d'équilibre entre taux fixes et taux indexés, qui a toujours été privilégiée, garde tout son sens mais doit prendre en compte un effet balancier en fonction des conditions de taux qui sont à saisir, pour à la fois profiter des taux indexés bas, des taux fixes bas et ne pas rigidifier avec des taux fixes trop élevés, quitte à payer sur une courte période des taux indexés plus hauts mais qui pourront aussi évoluer à la baisse.

Les marchés anticipent aujourd'hui **une détente des taux en 2024 déjà visible** dans les anticipations affichées. L'augmentation des taux constatée est complètement corrélée à l'inflation, contrairement à la hausse qui était intervenue en 2008 et qui était liée à une pénurie de liquidités. D'ores et déjà, au vu des dernières publications des chiffres de l'inflation, des discours lors des réunions de décembre de la BCE et de la FED, les marchés financiers parient sur des baisses des taux des banques centrales en 2024. Les banques

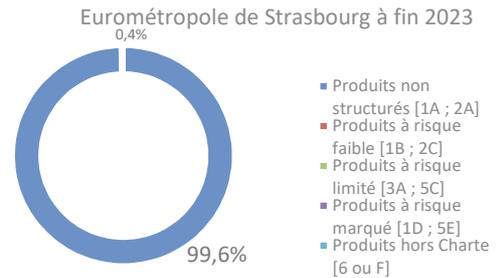
centrales communiquent sur la poursuite du statu quo des taux et laissent entrevoir des baisses qui interviendront dès le 1^{er} semestre 2024. Même si les incertitudes demeurent sur un calendrier précis, tous les experts s'accordent à dire que l'amorce de détente des taux constatée va se poursuivre en 2024. Nous envisagerons alors de basculer en taux fixes une partie de la dette indexée quand les conditions le permettront et nous effectuons une veille régulière pour ce faire.

Par ailleurs, à l'instar de ce qu'elle fait dans le cadre du SPASER, l'Eurométropole est à la recherche de financements plus durables et compétitifs. Cet aspect qualitatif se manifeste à travers l'envoi aux banques de questionnaires sur leur responsabilité sociétale et environnementale. La recherche de financements plus vertueux s'est matérialisée notamment par le dépôt d'un dossier auprès de la **Banque européenne d'investissement**

(BEI). Aussi, un travail conséquent a été réalisé par la Direction des mobilités et la Direction des ressources logistiques pour présenter et détailler les projets lors d'une visite des techniciens de la BEI qui ont ensuite analysés les projets sur le prisme de critères environnementaux (réduction des gaz à effet de serre, impact environnemental, impact sur le climat,...). Ainsi, ce sont 120 M€ qui vont être financés par la BEI concernant les mobilités, à savoir les extensions du réseau de tramway, l'amélioration de la performance du réseau de transport (BHNS, TSPO), le développement des pistes et itinéraires cyclables et l'acquisition de véhicules à zéro émission pour les services publics urbains, sur une durée de 20 ans avec une possibilité de mobiliser le prêt sur 4 ans, les décaissements de ce prêt se faisant à partir de 2024 en fonction de l'état d'avancement des projets.

On peut noter aussi dans le panel de nos prêteurs la présence importante de partenaires particulièrement vertueux en matière de développement durable tels que l'Agence France Locale, la Banque Postale ou encore la Banque des Territoires.

L'Eurométropole de Strasbourg bénéficie d'une **dette structurellement saine**, ainsi que le démontre les caractéristiques de la dette de l'Eurométropole de Strasbourg, présentées ci-après selon la classification des risques établie par la Charte Gissler - ou charte de bonne conduite.



La classification des prêts de l'Eurométropole de Strasbourg s'établit comme suit fin 2023 :

- 70 contrats, soit **99,6%** de l'encours, classés en risque A1 : dans cette catégorie figurent tous les prêts indexés et fixes,
- 2 contrats, soit **0,4%** de l'encours, classés en risque B1 : cette catégorie regroupe tous les prêts à barrière désactivante sur de l'EURIBOR 3 ou 12 mois.

Du côté des partenaires bancaires de l'Eurométropole, ils sont diversifiés puisque treize groupes bancaires disposent d'un encours auprès de la collectivité. Cette grande diversité démontre une indépendance en matière de financement.

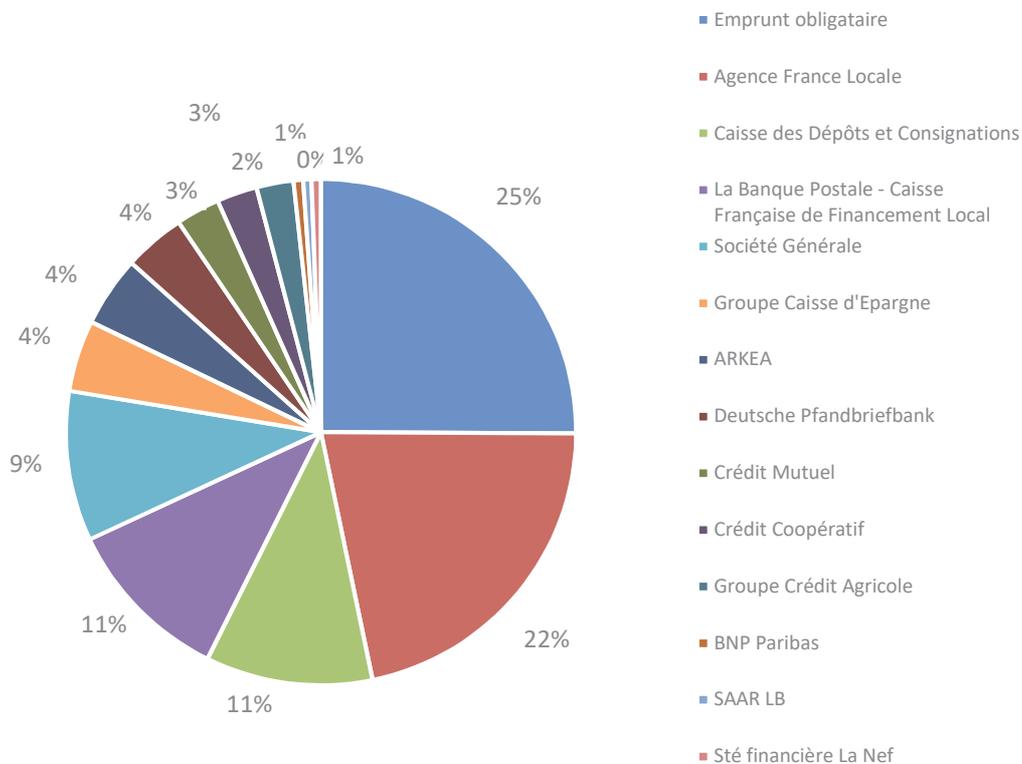
Les emprunts sont globalisés pour le financement des investissements. **La durée résiduelle moyenne** s'élève à 12 ans et 1 mois à fin 2023.

En termes de charge de la dette, les annuités versées en 2023 aux organismes prêteurs par le budget de l'Eurométropole se sont élevées à 69,1 M€, dont 15,2 M€ d'intérêts des emprunts.

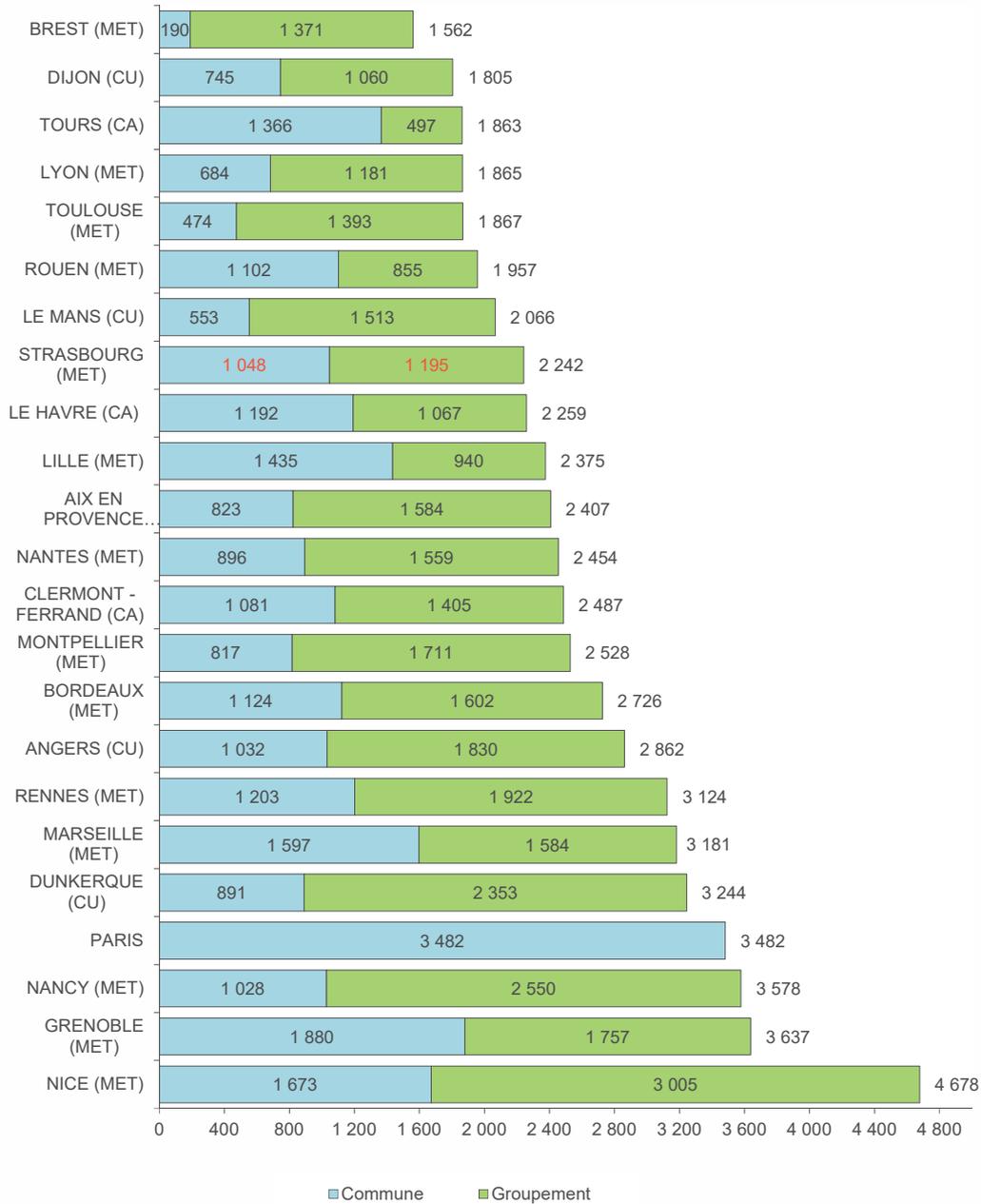
En 2022, la charge ramenée à l'habitant s'établit ainsi à 152 €/habitant. La charge totale

de la dette représente 9,93 % des recettes réelles de fonctionnement.

L'encours de la dette par habitant se situe **bien en deçà de la moyenne nationale des établissements publics de coopération intercommunale de la strate démographique**. Au 1^{er} janvier 2023, la dette par habitant de l'Eurométropole s'établissait à 1 195 €, quand elle s'élevait par exemple à 1 393 € à Toulouse Métropole, 1 559 € par habitant-e à Nantes métropole, 1 602 € à Bordeaux métropole ou 2 550 € à Nancy métropole. Pour autant, ce n'est qu'un indicateur qui doit être complété par la capacité de désendettement de ces mêmes agglomérations.



Endettement 2023 des plus grandes villes et groupements de France (Budget consolidé) en euros par habitant



Budget consolidé signifie la dette portée par les collectivités villes centre et EPCI, au titre de leur budget principal et d'éventuels budgets annexes

2.3. Le pilotage des ressources humaines

Cadre stratégique de gestion des ressources humaines

Les 3 et 7 mai 2021, le Conseil municipal de Strasbourg et le Conseil de l'Eurométropole ont respectivement adopté une délibération-cadre « ***pour une politique des ressources humaines sociale, collaborative et éthiquement responsable*** ». Cette délibération réaffirme les enjeux et les objectifs partagés par les deux collectivités en matière de gestion des ressources humaines, portée par l'Eurométropole en tant qu'employeur unique. Elle pose par ailleurs un nouveau cadre stratégique qui permet d'ancrer pleinement les ressources humaines de cette administration unique au cœur du projet politique des nouveaux exécutifs. **Cinq axes stratégiques** ont ainsi été définis :

- la diffusion d'une culture du dialogue, au service de la démocratie interne ;
- le renforcement de la responsabilité sociétale de l'employeur public ;
- le renforcement du bien-être et de la santé des agent-es ;
- le développement et la reconnaissance des compétences ;
- la modernisation et la simplification de la gestion des ressources humaines.

Ces cinq orientations, qui se déploieront jusqu'en 2026, se sont notamment concrétisées en 2023 par les actions suivantes :

- **la refonte de l'organisation du temps de travail** des agent-es de la collectivité, articulée autour d'un double enjeu de simplification et de responsabilisation.

Plusieurs mesures phares ont été adoptées avec la reconnaissance de sujétions particulières pour les métiers présentant une pénibilité particulière et la proposition de 4 formules hebdomadaires aux agent-es en horaires variables. Par ailleurs, deux expérimentations ambitieuses sont lancées : la suspension du badgeage et l'ouverture de la semaine en 4 jours pour les agent-es volontaires.

- **le déploiement d'une prime** étendant le bénéfice du Ségur de la Santé à certain-es agent-es exerçant des missions dans les secteurs du social et du médico-social.
- **la mise en œuvre d'une prime exceptionnelle de fin d'année** pour reconnaître l'engagement des agent-es et soutenir leur pouvoir d'achat dans une période de forte inflation.
- **le déploiement du plan d'action issu du premier Baromètre social** que la collectivité a mené en 2022, avec quelques actions phares : adoption de la charte de gouvernance, accompagnement des managers dans la gestion du télétravail post-crise sanitaire, mise en place de Cafés RH ouverts à l'ensemble des agent-es, déploiement de la nouvelle offre de formation des managers, adoption d'un référentiel des métiers. Le baromètre social sera reconduit en 2024.
- **en matière d'égalité professionnelle, on peut noter la mise en œuvre des évolutions du RIFSEEP2**, permettant notamment la réévaluation des régimes indemnitaires des filières les plus féminisées, ainsi que le déploiement de la cellule d'alerte et d'écoute, dispositif interne visant à recueillir et traiter les situations de violence interne au travail, en

particulier à caractère sexiste ou sexuel. Par ailleurs les formations relevant de la thématique de l'égalité professionnelle ont touché 339 agents cette année.

- **la poursuite du déploiement du plan de développement des compétences managériales** avec le lancement de mesures innovantes : le co-développement en interne, le dispositif de parrainage des nouveaux managers et en particulier l'école du management avec 384 encadrant-es formé-es en 2023 (35 modules de formation).
- **l'adoption d'une nouvelle charte de la prévention et de l'accompagnement de l'inaptitude** plaçant l'agent-e au cœur du dispositif.
- **le renouvellement des logiciels** de paye / carrière et de gestion des recrutements, qui vont permettre de moderniser nos modalités de gestion RH à destination de l'ensemble des agent-es, présent-es et

futur-es. Par ailleurs nous bénéficierons grâce à ces nouveaux logiciels d'outils de pilotage plus efficaces.

Photographie de l'effectif

Au 31 décembre 2022, l'Eurométropole comptait **7 253 postes budgétaires**. Ce chiffre est actualisé à 7 306 postes budgétaires fin 2023.

L'effectif permanent de l'Eurométropole s'établissait quant à lui à **6 692 agent-es**. Cet effectif se compose de fonctionnaires titulaires et stagiaires (5 917), de contractuel-les en contrat à durée déterminée (687) et de contractuel-es en contrat à durée indéterminée (88). Ce chiffre passe à 6 716 agent-es fin 2023.

En tenant compte de la quotité de travail de cet effectif, on aboutit à un total de **6 444,39 équivalents-temps plein (ETP)**.

*Détail de la structure des effectifs permanents
(Chiffres établis au 31 décembre 2022)*

Catégorie	Fonctionnaires	Contractuels	Dont CDI	Total	Soit en %
A	1 189	349	76	1 538	23,0 %
B	993	193	7	1 186	17,7 %
C	3 735	233	5	3 968	59,3 %
Total	5 917	775	88	6 692	100 %
Soit en %	88,42 %	11,58 %	1,32 %	100 %	
Soit en ETP	5 695,17	749,22	86,00	6 444,39	

À cet effectif permanent, il convient, pour établir une vision exhaustive, d'ajouter les **effectifs non-permanents**, qui se décomposent ainsi :

- 1 247 vacataires
- 158 surcroûts occasionnels
- 71 intermittent-es du spectacle
- 42 contrats emploi compétences
- 99 apprenti-es
- 9 collaborateur-rices de cabinet
- 7 collaborateur-rices de groupe d'élus

Dépenses de personnel

Le montant total de la masse salariale s'est élevé à **351,3 M€ en 2022 pour l'Eurométropole de Strasbourg**, dont 203,9 M€ pour la Ville de Strasbourg.

Le montant total des rémunérations annuelles brutes des emplois permanents en 2022, hors cotisations patronales, s'élève à 208,1 M€ pour les fonctionnaires et à 24,3 M€ pour les contractuel·les.

Les fonctionnaires ont effectué 123 869 heures complémentaires et supplémentaires rémunérées au cours de l'année 2022 et les contractuel·les 2 135.

Enfin, le régime indemnitaire représente en moyenne 17% de la rémunération globale, cette part étant progressive en fonction de la catégorie.

	part du RI		
	Femmes	Hommes	Total
A+	32%	29%	30%
A	19%	18%	19%
B	15%	17%	16%
C	10%	13%	11%
Total	16%	18%	17%

FONCTIONNAIRES SUR EMPLOI PERMANENT	Montant total des rémunérations annuelles brutes (hors charges patronales)		dont primes et indemnités (à l'exception des frais de déplacement)		dont nouvelle bonification indiciaire (NBI)		dont heures supplémentaires ou complémentaires		dont SFT		dont IR	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE	11 362 048	38 196 379	2 512 695	7 395 503	113 975	312 037	57 286	209 865	70 753	295 314	83 083	286 478
Catégorie A	6 724 283	13 282 180	1 704 587	3 219 265	75 542	136 467	375	364	48 406	101 906	47 963	96 593
Catégorie B	2 059 124	11 220 357	385 918	2 007 389	12 525	61 315	33 918	106 584	10 254	64 923	15 490	85 193
Catégorie C	2 578 642	13 693 842	422 189	2 168 849	25 907	114 256	22 993	102 916	12 093	128 484	19 629	104 692
FILIERE TECHNIQUE	78 529 453	21 668 622	17 649 677	4 418 434	374 366	148 408	1 794 668	101 229	783 988	146 137	558 975	162 234
Catégorie A	10 865 196	6 413 050	3 176 750	1 913 903	35 152	19 789	0	0	94 466	52 253	73 234	43 112
Catégorie B	8 439 241	2 133 655	1 904 115	459 705	34 542	5 223	86 314	9 390	76 845	14 568	59 329	15 406
Catégorie C	59 225 016	13 121 918	12 568 812	2 044 825	304 673	123 396	1 708 354	91 839	612 677	79 316	426 412	103 715
FILIERE CULTURELLE	6 474 728	11 787 754	1 053 855	2 060 699	59 814	151 346	12 963	32 192	33 632	40 355	50 668	91 601
Catégorie A	3 154 880	3 786 729	536 058	738 333	12 874	20 561	0	0	9 769	16 199	24 649	28 773
Catégorie B	1 531 960	3 848 414	221 004	637 802	14 773	52 340	1 346	6 386	11 682	13 475	11 873	30 003
Catégorie C	1 787 888	4 152 611	296 793	684 565	32 167	78 445	11 617	25 806	12 181	10 681	14 146	32 824
FILIERE SPORTIVE	2 415 443	1 266 741	497 956	253 802	44 323	24 202	1 553	2 278	22 237	6 110	17 831	9 594
Catégorie A	243 080	109 334	60 498	23 514	1 430	2 553	46	0	2 775	0	1 733	837
Catégorie B	2 038 517	1 093 555	410 883	218 931	41 105	21 649	1 506	2 278	18 563	3 872	15 118	8 305
Catégorie C	133 846	63 852	26 575	11 357	1 788	0	0	0	899	2 238	980	452
FILIERE SOCIALE	1 833 872	22 187 155	429 814	3 846 178	40 780	417 919	475	18 732	18 553	231 516	12 439	170 545
Catégorie A	1 041 808	11 678 700	212 920	2 334 351	24 978	266 605	0	0	7 088	96 155	7 657	87 615
Catégorie B	48 886	998 613	15 888	205 414	1 073	14 527	0	2 124	936	9 664	269	7 312
Catégorie C	743 177	9 509 842	201 007	1 306 414	14 729	136 786	475	16 608	10 529	125 697	4 513	75 619
FILIERE POLICE MUNICIPALE	4 607 461	1 648 625	1 959 089	656 751	84	861	584 936	174 563	34 281	11 083	24 461	9 237
Catégorie A	4 701	46 010	1 482	18 470	84	861	0	0	0	0	31	270
Catégorie B	201 343	192 299	79 532	83 560	0	0	25 473	23 432	3 297	1 002	1 122	1 016
Catégorie C	4 401 417	1 410 316	1 878 074	554 721	0	0	559 463	151 131	30 983	10 081	23 309	7 951
FILIERE ANIMATION	1 639 012	4 523 618	269 830	669 436	26 105	82 127	2 063	14 417	20 896	36 450	12 433	36 150
Catégorie B	344 548	623 578	71 229	111 042	6 109	16 123	167	1 279	7 126	10 201	2 391	4 563
Catégorie C	1 294 464	3 900 040	198 601	558 394	19 996	66 005	1 896	13 138	13 770	26 250	10 042	31 588
Total	106 862 016	101 278 894	24 372 916	19 300 804	659 447	1 136 900	2 453 943	553 276	984 339	766 965	759 889	765 840

CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT	Montant total des rémunérations annuelles brutes (hors charges patronales)		dont primes et indemnités		dont heures supplémentaires ou complémentaires	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE	3 056 879	6 004 870	777 071	1 377 317	1 077	9 285
Catégorie A	2 654 349	4 417 557	710 752	1 095 410	0	0
Catégorie B	335 973	1 344 210	57 352	250 370	181	5 858
Catégorie C	66 558	243 103	8 967	31 536	896	3 426
FILIERE TECHNIQUE	4 561 383	3 445 051	1 075 395	760 235	21 199	5 059
Catégorie A	1 813 471	1 738 735	492 714	483 409	0	0
Catégorie B	1 863 126	597 558	407 106	134 751	6 704	4 113
Catégorie C	884 785	1 108 758	175 575	142 075	14 495	946
FILIERE CULTURELLE	700 861	665 888	90 335	108 901	0	2 064
Catégorie A	543 861	316 306	72 520	64 291	0	0
Catégorie B	105 232	193 817	11 586	18 865	0	242
Catégorie C	51 768	155 765	6 229	25 745	0	1 822
FILIERE SPORTIVE	247 198	79 498	54 573	20 431	246	0
Catégorie A	0	0	0	0	0	0
Catégorie B	247 198	79 498	54 573	20 431	246	0
Catégorie C	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE	346 892	4 697 555	71 223	819 755	446	2 225
Catégorie A	229 927	1 874 417	56 699	438 375	0	0
Catégorie B	0	162 679	0	36 315	0	0
Catégorie C	116 965	2 660 458	14 524	345 065	446	2 225
FILIERE ANIMATION	228 550	280 699	36 663	34 702	0	0
Catégorie B	113 937	75 511	22 064	12 660	0	0
Catégorie C	114 613	205 188	14 599	22 042	0	0
Total	9 141 762	15 173 561	2 105 260	3 121 340	22 968	18 633

Durée de travail

Au 31 décembre 2022, 5 872 agent-es exerçaient leurs missions à temps plein et 487 à temps partiel. Il est par ailleurs à noter que 333 agent-es occupent un poste à temps non complet.

En 2022, le travail de nuit (après 21 heures et avant 6 heures du matin) a concerné 927 agent-es et le travail du dimanche 305.

Effets de la conjoncture économique sur la masse salariale

Pour la deuxième année consécutive, des mesures réglementaires ont eu un impact sensible sur la masse salariale. On notera, en particulier, la revalorisation du point d'indice dans un contexte d'inflation nationale, la

refonte des grilles indiciaires et le versement de la prime pouvoir d'achat.

En premier lieu, l'augmentation du point d'indice de 1,5% au 1^{er} juillet 2023 a représenté un coût de 2 M€ pour la collectivité sur le second semestre 2023 (employeur unique). L'impact de la refonte des grilles indiciaires a représenté environ 0,2 M€ en 2023. La prime exceptionnelle de fin d'année, inspirée de la prime de pouvoir d'achat instaurée pour les agents de la fonction publique d'Etat, a impacté la masse salariale à hauteur de 3,8 M€. Par ailleurs, l'extension du bénéfice des dispositions du Ségur de la Santé a généré une dépense de 0,6M€.

Pour 2024, la révision du taux CNRACL, l'ajout de 5 points d'indice sur toutes les grilles au 1^{er}

janvier et l'impact des mesures réglementaires 2023 en année pleine représentent 6,7 M€ (soit 58 % de la prévision d'augmentation), auxquels il convient d'ajouter les autres dépenses mentionnées précédemment.

Enfin, l'inscription sur les enveloppes déconcentrées, correspondant aux moyens affectés aux directions pour faire face à des besoins non pérennes (accroissements temporaires d'activité, remplacements, heures supplémentaires) reste identique à celle du budget primitif pour 2023, à hauteur de 28,5 M€.

Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et adéquation missions/moyens

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) et le pilotage de la masse salariale consistent en la conciliation de multiples enjeux :

- accompagner l'évolution des métiers et des compétences liées au contexte technologique et social ;
- anticiper le vieillissement de l'effectif, prévenir l'inaptitude et développer les possibilités d'enrichir les parcours professionnels des agents-es ;
- réorienter les moyens vers les politiques publiques prioritaires ;
- maîtriser l'évolution de la masse salariale, qui dépend principalement de l'évolution des effectifs, mais pas uniquement.

Conformément aux objectifs de la délibération-cadre de mai 2021 qui visait à améliorer les conditions de travail et à renforcer le niveau de service public aux habitants, depuis le début du mandat **122 postes permanents** impactant budgétairement l'Eurométropole ont été ouverts.

La démarche dite « adéquation missions / moyens », amorcée en fin d'année 2022, a permis de flécher 141 postes qui devront être transformés d'ici 2026 pour répondre aux priorités politiques du mandat en matière de transition écologique du territoire, d'exigence de justice sociale, et de défi démocratique.

Ce redéploiement de moyens à isopérimètre a été engagé dans une logique de GPEC prenant en compte :

- Les départs à la retraite prévus sur la période ;
- Les compétences transférables d'un métier à l'autre et les souhaits d'évolution des agents-es.
- Le renforcement des outils de formation et de développement des compétences : plan de formation, compte personnel de formation, référentiel des métiers et compétences liées.

La collectivité s'est par ailleurs dotée **d'un référentiel des métiers cette année**, qui permet d'assurer une gestion collective et prospective des agents-es exerçant des missions et responsabilités proches, quel que soit leur environnement local de travail (direction d'affectation, lieu d'exercice etc.). Ce référentiel permet également de favoriser les mobilités en identifiant des compétences transférables d'un métier à l'autre.

Prospective financière

En 2023, les dépenses de personnel de l'Eurométropole de Strasbourg, en tant qu'employeur unique, représentent **48% de ses dépenses réelles de fonctionnement**, en incluant les dépenses de personnel des agents-es de la Ville.

Déduction faite des dépenses de personnel donnant lieu à remboursement par la Ville et les budgets annexes, les dépenses de personnel de l'Eurométropole au titre de ses

compétences propres représentent environ **25 % des dépenses réelles de fonctionnement de l'Eurométropole**. Ce ratio est à comparer au ratio moyen des métropoles et communautés urbaines, qui s'établit à 26 % hors Métropole du Grand Paris.

Pour 2024, l'inscription prévisionnelle de la masse salariale (chapitre budgétaire 012 « dépenses de personnel ») s'établit à 373 M€. En grandes masses, les évolutions par rapport à 2023 s'expliquent ainsi :

- **évolutions réglementaires** : 6,7 M€ (dont impact en année pleine de la hausse du point d'indice, modification du taux CNRACL, rajout de 5 points d'indice à partir du 01/01/2024) ;
- **évolution des effectifs** : 1,1 M€ ;
- **rémunérations et action sociale** : 1,7 M€ (subrogation des contractuel-les, adhésion au CNAS, participation mutest, forfait mobilité)
- **avancements et promotions** : 2,1 M€.

Rémunération

La délibération-cadre de mai 2021 fixait les orientations d'une politique des ressources humaines sociale, collaborative et éthiquement responsable. Elle annonçait notamment d'une part l'organisation d'une démarche d'« Agenda social » et d'autre part la **mobilisation de 5 M€ au cours du mandat pour revaloriser les rémunérations et renforcer le pouvoir d'achat des agent-es**.

Après la séquence RIFSEEP2, qui avait mis l'accent sur **l'égalité professionnelle et sur la reconnaissance de la pénibilité**, représentant un effort financier annuel de l'ordre de 2,2 M€ en faveur du régime indemnitaire des agent-es de l'Eurométropole de Strasbourg, l'année

2023 a été marquée par 2 nouveaux dispositifs spécifiques à notre collectivité :

- 1) Le versement d'une revalorisation dite « **prime équivalent Ségur** », voté en juin 2023, qui a permis à 135 agent-es « oublié-es » du périmètre initial du dispositif Ségur de la santé de bénéficier d'une prime mensuelle de 238 € ou de 517 € pour les médecins, soit une masse salariale supplémentaire annuelle estimée à 600 k€.
- 2) L'octroi d'une **prime exceptionnelle de pouvoir d'achat**, voté en novembre 2023, destinée à soutenir les agent-es dans une période d'inflation et surtout à leur adresser une marque de reconnaissance de leur engagement. Cette prime, progressive en fonction du niveau du revenu, est à la fois plus favorable par son barème et plus extensive par son champ d'application que celle de l'État puisque près de 7 000 agents en ont été bénéficiaires, pour un coût de 3,8 M€.

Avant que le cycle d'échanges avec les organisations représentatives du personnel ne reprenne sur l'utilisation du reliquat sanctuarisé de l'enveloppe dédiée au RIFSEEP sur le mandat, la réflexion pourrait porter en 2024 sur les perspectives d'évolution de l'action sociale.

Qualité de vie au travail

L'Eurométropole est à la fois consciente et soucieuse de la nécessité de proposer à ses collaborateur-rices un optimum entre les temps de vie professionnelle et de vie personnelle.

L'année 2023 aura été marquée par le projet à la fois majeur et emblématique de **réforme du temps de travail** des agent-es de l'Eurométropole de Strasbourg. Si la loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 posait le principe simple d'uniformisation du temps de travail au sein de la fonction publique territoriale, notre collectivité s'est fixée des objectifs ambitieux pour changer cette contrainte en opportunité d'apporter davantage de souplesse avec l'optimisation de l'articulation entre les temps de vie personnelle et de vie professionnelle, à l'image du choix laissé aux agent-es en horaires variables d'opter pour **celui des 4 cycles qui correspond le mieux à leur organisation personnelle**.

Fondée sur un principe de confiance et d'autonomie, cette refonte initie deux expérimentations dès le 1^{er} janvier 2024 : **la suspension du badgeage à l'initiative de l'agent-e** et **la semaine en 4 jours**, étant précisé qu'une évaluation des impacts de ce second dispositif est d'ores et déjà programmée dans le courant de l'année.

Enfin, cette réforme tient compte **des sujétions spécifiques des services** qui composent notre collectivité puisqu'à ce titre 2/3 des agent-es

bénéficient d'une réduction de 2 jours de leur temps de travail annuel.

Enfin, en marge de cette réforme, une réflexion est engagée sur les modalités de **mise en œuvre d'un congé menstruel**, pour des dispositions qui pourraient être adoptées dans les premiers mois de l'année 2024.

La cellule d'alerte et d'écoute est devenue, depuis son ouverture en septembre 2022 un dispositif connu des agent-es qui n'hésitent pas à s'en emparer. Pour rappel, celle-ci est destinée non seulement aux victimes et témoins d'actes de violence, de harcèlement, de discrimination, de menaces ou d'agissements sexistes, mais aussi à tous les agent-es en situation de souffrance au travail ou témoin d'une telle situation.

Un nouvel espace Egasport ouvrira ses portes au 1^{er} trimestre 2024 afin que chacun·e puisse pratiquer individuellement ou collectivement du sport en marge de son temps de travail

Enfin, la préparation de la **deuxième édition du baromètre social** a débuté au dernier trimestre 2023 pour un lancement de l'enquête prévu en mai. Une communication relative au bilan du plan d'action transversal du premier baromètre social aura lieu début 2024.

3. UNE STRATÉGIE COMBINANT TRANSFORMATION AMBITIEUSE DU TERRITOIRE ET MAÎTRISE FINANCIÈRE

3.1. L'Eurométropole, un territoire dynamique en pleine transformation

Le projet de transformation urbaine se présente comme une réponse aux défis actuels, plaçant la transition économique, sociale et écologique au cœur de nos préoccupations. Cette initiative repose sur d'importants projets visant à connecter et transformer notre territoire rural et urbain. Le soutien à l'économie, le développement des mobilités et de l'habitat ne se limitent pas à des mesures pratiques mais constituent des actes forts en faveur d'une ville future durable et inclusive.

La rétrospective de la première moitié du mandat met en lumière l'évolution politique de l'Eurométropole de Strasbourg face aux défis contemporains et l'ambition affirmée pour la transformation du territoire. On peut souligner que chaque décision prise et chaque investissement constituent des catalyseurs du changement.

Un territoire accessible : révolution des mobilités

Lancement de l'extension du réseau de tramway, du développement du bus à haut niveau de service et finalisation du transport en site propre Ouest (TSPO).



65 M€ consacrés à la création de 100 kilomètres de pistes cyclables à travers les 33 communes de l'Eurométropole.



Le réseau express métropolitain européen (REME), lancé en décembre 2022, augmente progressivement son niveau d'activité par un accroissement de l'offre sur le réseau TER dans l'Eurométropole et les intercommunalités avoisinantes, avec 650 TER supplémentaires par jour depuis début 2024.



Le réseau de bus dans les 33 communes de l'Eurométropole s'améliore pour offrir une meilleure densité et praticité aux usager-es. L'Eurométropole ajuste l'offre de bus pour répondre aux besoins locaux.



Le transport à la demande Flex'hop, développé avec la CTS s'est étendu dès 2021 à 25 communes desservant près de 300 arrêts. Pour le prix d'un ticket de bus, ce sont 4500 voyages par semaine qui sont assurés.

Depuis la rentrée scolaire de 2021, les mineurs de l'Eurométropole bénéficient d'un accès gratuit au réseau CTS. Deux ans après cette initiative, 71 000 jeunes profitaient de l'abonnement gratuit dans toutes les communes.

L'Eurométropole a soutenu l'acquisition de plus de 6 000 vélos à assistance électrique

(VAE), accordant des primes de 300 à 500 euros en fonction des revenus.



59 opérations de réaménagements de voiries, avec un budget de 27,8 M€, ont été programmées en 2023, incluant des projets tels que la place Sainte-Madeleine (Strasbourg-Krutenau) et la rue des Acacias (Souffelweyersheim).

Afin de diminuer les nuisances sonores et améliorer la qualité de l'air, la M35 a vu sa vitesse réduite et l'accès aux poids lourds en transit y est désormais interdit.

Dans le cadre de la ZFE-M, l'Eurométropole a alloué 50 M€ pour des mesures d'accompagnement personnalisées, soutenant entreprises et particuliers. Ces initiatives englobent des conseils en mobilité, des incitations au renouvellement de véhicules, la création de comptes mobilité, et le déploiement de solutions alternatives.

En 2023, 1300 ménages ont bénéficié de ces aides. La collectivité s'est engagée dans la démarche « Territoire Engagé Transition Écologique » de l'ADEME. À ce titre, celle-ci a obtenu en novembre 2021 le label Climat-Air-Énergie.

Un territoire vivable : transformation écologique

Afin d'accélérer la réduction des émissions de GES sur le territoire, le déploiement du plan de sobriété énergétique interne à la métropole a permis une réduction globale des consommations de près de 12,5% pour l'hiver 2022 et le printemps 2023 (par rapport à l'hiver 2021 et au printemps 2022), et une dépense évitée de 4,1 M€.

L'Eurométropole a créé en avril 2021 l'Agence du Climat, le guichet des solutions. Cette structure, forte de 90 membres dont les 33 communes et l'EMS, s'adresse à tous les habitant-es et acteur-rices concerné-es par les questions environnementales (notamment sur les questions de rénovation énergétique, de changement des véhicules les plus polluants).

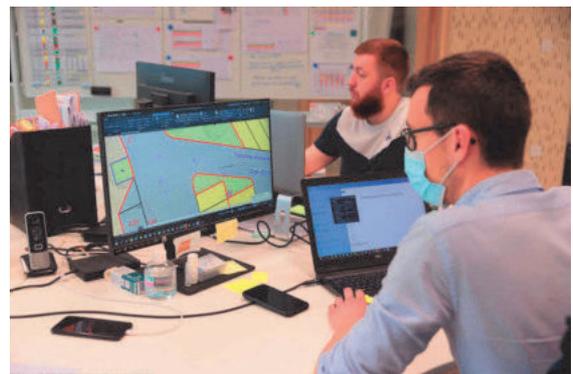


L'Eurométropole a lancé la transformation des réseaux de chaleur Strasbourg Centre et Strasbourg Ouest pour les alimenter en énergies renouvelables grâce à l'apport de la biomasse et de la chaleur de récupération issue de l'industrie locale et transfrontalière avec notamment l'aciérie de Kehl BSW.



Plusieurs projets de solarisation de grands équipements du territoire sont lancés tels que le parking du Zénith ou la toiture du Parc des Expositions, tandis que la SCIC Brasseurs d'Énergies, dont l'Eurométropole est actionnaire, solarise sa première toiture sur un bâtiment public avec l'école Louvois à Strasbourg.

L'Eurométropole a lancé les labels Éco-Défis, attribués à 12 entreprises artisanales en 2022, ainsi que le dispositif Start-RSE qui a permis d'accompagner près de 70 entreprises et associations.



Dans l'objectif de réduire de moitié le volume de la poubelle bleue (déchets résiduels) par habitant-e d'ici à 2030, l'EMS promeut les pratiques de compostage individuel et collectif. À ce titre, fin 2023, 900 bornes de collecte des biodéchets sont déployées pour près de 250

000 habitants touchés et une moyenne de collecte de 14 kg/hab/an (objectif fixé à 12 kg/hab/an). Le déploiement se poursuit jusque fin 2025.

Entre 2020 et 2023, l'Eurométropole a procédé au renouvellement ou à la création de nouveaux réseaux à hauteur de 80 M€. Ce sont ainsi 3 km de réseaux neufs mis en place dans le cadre du schéma directeur assainissement. Quelques exemples : renouvellement de 210 m linéaires de réseau à Vendenheim en 2020 ; création de 635 m linéaires de réseau à Lingolsheim en 2021 ; renouvellement de 680 m linéaires de réseau à Fegersheim en 2022.



Face à des phénomènes météorologiques de plus en plus fréquents et violents, la nécessité de dévier les eaux vers des zones d'expansion sûres devient cruciale pour éviter les risques pour les habitant-es et les activités. À Vendenheim, la restauration du Mulbaechel, avec un investissement de 1,3 million d'euros, ramène le cours d'eau à ses méandres naturels, accompagnée par la plantation de plus de 25 000 arbres et arbustes caractéristiques des zones humides à l'automne 2023. Depuis 2020, plus de 2,5 km de haies ont été créées dans 6 communes.

Au croisement des enjeux de santé publique, de lutte contre le changement climatique, de

pouvoir d'achat, et d'avenir des filières agricoles, l'alimentation est au cœur des préoccupations métropolitaines.

Un partenariat entre la Ville, l'Eurométropole, la Chambre d'agriculture d'Alsace, et Bio en Grand Est témoigne de l'engagement collectif en faveur de l'avenir du territoire et de sa souveraineté alimentaire. Cette collaboration avec les agriculteur-rices vise six priorités : manger à sa faim, bien manger, produire durablement, produire autrement, développer l'économie et la culture, et ne rien gaspiller. Les "Rendez-vous de l'alimentation" annuels dans les exploitations agricoles encouragent de nouveaux modes de consommation, favorisent les échanges entre producteur-rices et consommateur-rices, et promeuvent le "manger local".



Entre 2020 et 2026, c'est près d'1,7 Md€ qui seront investis sur l'ensemble de nos communes pour répondre aux enjeux du présent et préparer l'avenir du territoire. Ces investissements iront directement alimenter et stimuler l'activité des entreprises locales, avec plus de 76% du volume des achats publics qui bénéficient à des entreprises situées dans le Bas-Rhin.

Un territoire qui protège

Au titre de sa politique locale de l'habitat, l'Eurométropole est engagée dans le soutien à la production et à la rénovation de logements sociaux, afin de garantir un logement abordable, décent et de qualité pour toutes et tous. L'inflation et la hausse des taux d'intérêt qui touchent durement l'ensemble du secteur immobilier mettent néanmoins un coup de frein à de nombreux projets et aggravent la crise du logement. Dans le respect de ses objectifs opérationnels, l'Eurométropole a déployé des mesures exceptionnelles de soutien au logement social pour faire face à la crise en 2023 et 2024, à travers un plan de 13,5 M€. Ces aides à la production et à la rénovation permettent notamment un abondement pouvant aller jusqu'à 7000€ supplémentaires par logement construit.

De 2020 à 2022, 2 823 nouveaux logements sociaux ont été agréés, avec près de 12 000 logements autorisés au total. De plus, près de 10 000 logements ont été rénovés, 400 logements vacants ont été remis sur le marché, et un investissement de 20,8 millions d'euros a été engagé en partenariat avec l'ANAH.



La collectivité a créé 300 places d'hébergement d'urgence pérennes avec accompagnement social pour un coût de 1,8 M€ par an.

À partir de septembre 2020, l'Eurométropole et le Crous ont mis en place de nouvelles mesures de soutien, notamment pour les près de 22 000 étudiant·es boursiers de l'académie de Strasbourg : aide à la mobilité, santé, alimentation, offre spéciale sur les Vélhop, kits menstruels, masques réutilisables, repas à 1 € pour les boursiers.

Le pilotage du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) est mobilisé au bénéfice des projets d'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans via la Mission locale pour l'emploi de Strasbourg (MLPE) qui assure la gestion du fonds par convention avec l'Eurométropole. Au total, 798 jeunes de 16 à 25 ans ont été soutenus (dont 67 jeunes étudiant·es) pour un montant total de 423 989 €.

Un territoire des proximités

27 de nos communes bénéficient d'un fonds de concours de la part de l'Eurométropole pour le fonctionnement de leurs écoles de musique, qu'elles soient municipales ou associatives. À raison de 74€ par an par élève domicilié dans une commune de l'EMS, 1,636 M€ a été versé depuis 2020 au profit des communes et des 7 150 élèves. Une réflexion est en cours pour soutenir le développement des arts du cirque.

Aider les médiathèques communales, contribuer au développement de la lecture publique, soutenir financièrement les communes dans cette offre culturelle, favoriser les échanges pour les publics... ce sont les raisons d'être du réseau Pass'relle, le dispositif de l'Eurométropole pour soutenir le livre. Les 65 000 lecteurs actifs du réseau ont accès à une carte d'inscription commune leur permettant

d'accéder à toutes les médiathèques et bibliothèques du réseau à un tarif unique. De plus, l'Eurométropole verse un fonds de concours aux 21 communes membres du réseau couvrant 45% des frais de structure liés aux bâtiments. L'Eurométropole depuis 2020 a par exemple versé 93 547 € à la bibliothèque de Bischheim, 33 243 € à celle d'Eschau ou encore 23 618 € à Souffelweyersheim.



La carte bien connue des 11-25 ans, permet de bénéficier de tarifs à 5 € pour les salles de spectacle partenaires, de 6 € pour les cinémas et de la gratuité des musées de la Ville de Strasbourg. Elle s'adresse aux jeunes domiciliés dans l'Eurométropole et à des jeunes non étudiant-es scolarisés dans un établissement de l'agglomération. Depuis 2021, elle est offerte gratuitement aux 6 500 élèves de CM2 de l'Eurométropole.



460 enfants savent se sauver dans l'eau grâce à la piscine mobile Carava'nage.



Pour promouvoir l'accessibilité de Strasbourg et des institutions européennes, l'Eurométropole et ses partenaires se sont engagés dans une stratégie de lobbying à Francfort, Luxembourg, Bruxelles, Paris, pour favoriser les liaisons ferroviaires, stratégie qui a déjà abouti à un rétablissement de la ligne Paris-Berlin via Strasbourg en liaison de nuit. La création de 120 postes a amélioré le service public quotidien, tandis qu'un volet dédié aux parcours et aux mobilités internes a été intégré.



L'année 2024 sera marquée par des événements d'ampleur et d'ouverture au monde, confirmant l'humanisme et les valeurs portées par notre territoire.

Lecture publique

Le projet de dénomination des médiathèques se poursuivra avec des actions culturelles liées à des personnalités telles que Frida Kahlo, Gisèle Halimi et Simone Veil. La médiathèque André Malraux présentera une exposition sur l'artiste Fanette Mellier en avril 2024 pour marquer le début de l'année de labélisation.



L'année d'obtention du label Capitale Mondiale du Livre Unesco sera l'occasion de mener des actions structurantes pour la politique de lecture publique, notamment en examinant les tarifs et en révisant la convention Pass'relle, en envisageant la gratuité pour les moins de 25 ans. Des temps de sensibilisation et de formation seront proposés aux professionnels des médiathèques, avec une ouverture aux médiathèques communales du réseau Pass'relle, nécessitant un budget de 20 000 €.

Concernant la compétence "audiovisuel et cinéma" de l'Eurométropole, les fonds existants seront orientés vers les thématiques du livre, de la lecture et de l'écriture pendant l'année de labélisation. L'Eurométropole

pourrait jouer un rôle moteur dans la programmation "Lire Notre Monde" en participant à la mise en œuvre et au financement d'actions, compte tenu de sa compétence à soutenir des initiatives communales favorisant le rayonnement culturel de l'agglomération.

Strasbourg sportive : passage de la flamme olympique et paralympique

La flamme olympique, qui incarne l'idéal olympique de paix, d'unité et de fraternité entre les peuples du monde, est allumée lors de la cérémonie d'allumage de la flamme à Olympie, en Grèce, quelques mois avant le début des Jeux. Cette flamme emprunte ensuite un relais jusqu'au site des Jeux Olympiques, où elle sert à allumer la torche olympique lors de la cérémonie d'ouverture.

Ce rituel symbolique, hérité de l'Antiquité grecque, prend une dimension mondiale avec le relais de la flamme olympique à travers différents pays, renforçant ainsi le sentiment d'unité et de participation mondiale dans l'esprit olympique.

En 2024, une centaine de personnes auront l'honneur de porter la flamme olympique jusqu'en France, traversant 7 communes d'Alsace en juin, dont Strasbourg, avant qu'elle ne rejoigne Paris, où les Jeux Olympiques seront officiellement lancés le 26 juillet.

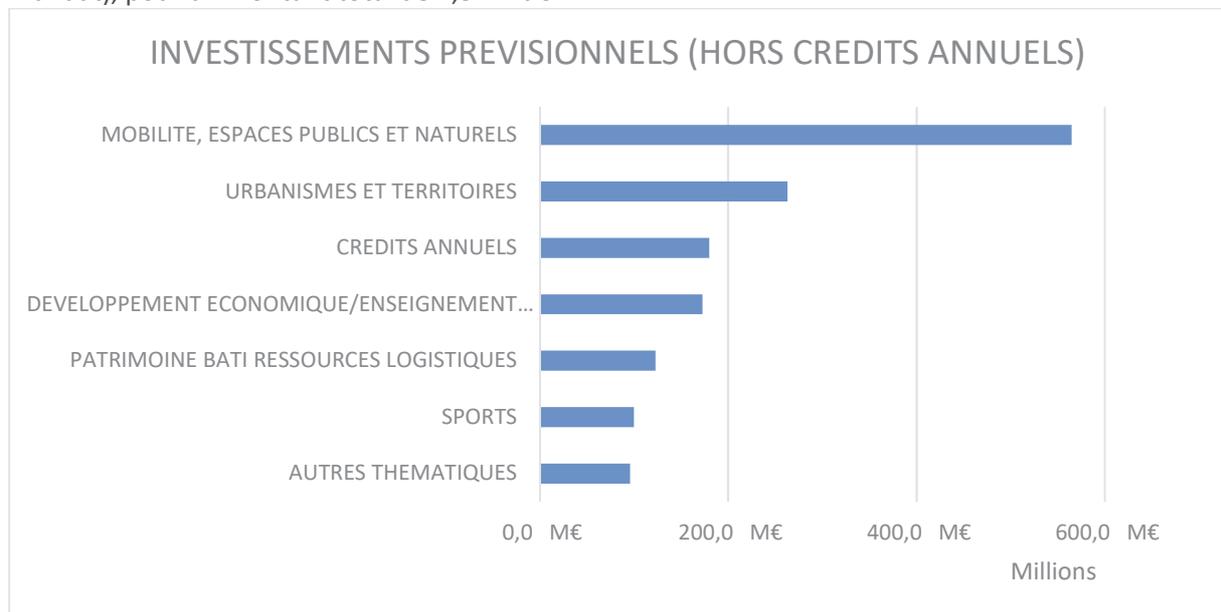
3.2. Des investissements métropolitains d'ampleur inédite et un PPI actualisé

3.2.1. L'actualisation globale du PPI en 2023

Pour mémoire, le plan d'équipement de mandat a été présenté lors du débat d'orientation budgétaire 2022 et intégré au sein du rapport des orientations budgétaires. Il reposait sur une projection d'inscription de 250 M€/an d'investissement opérationnel, soit **1,5 Md€ sur le mandat**, correspondant à une augmentation de 200 M€ par rapport au précédent mandat, liée spécifiquement à la transformation écologique du territoire (développement des mobilités, mesures en faveur de l'adaptation du territoire au changement climatique et mesures en faveur de la qualité de l'air), l'accompagnement de la transformation et la cohésion du territoire, le lien réaffirmé avec l'ensemble du territoire intercommunal et enfin le soutien au tissu économique local.

Conformément à la récente étude portée par I4CE et la Banque Postale, il s'agit d'un niveau inédit des investissements et d'emprunt nécessaires au financement de la transition. Pour ce faire, plusieurs tabous doivent être levés pour permettre l'accélération des investissements locaux pour le climat, parmi lesquels celui du niveau d'endettement acceptable des collectivités locales et celui du choix des investissements « non climat » à abandonner ou à décaler.

La répartition thématique était la suivante, outre les crédits annuels (à 30 M€/an soit 180 M€ sur le mandat), pour un montant total de 1,32 Md€ :



Les inscriptions pluriannuelles ont depuis fait l'objet de modifications habituelles lors des différentes étapes budgétaires, et ont notamment été impactées par l'inflation pour un certain nombre de projets. D'autres programmes ont subi des retards ou des avancées plus rapides que prévu.

La révision des phasages des opérations, les surcoûts identifiés depuis 2021, les modifications de projets ainsi que les nouveaux projets non prévus initialement nécessitent de **réviser le montant des investissements sur la période 2023-2026 à la hausse de 200 M€**, soit un total à hauteur de 1,2 Mds€ (1,7 Mds€ sur le mandat), intégrant 118 M€ de crédits annuels et 1,082 Mds€ pour les projets d'investissement pluriannuels. Les montants sont répartis prévisionnellement à hauteur de **300 M€ par an** de 2023 à 2026. Pour avoir une vision exhaustive, il faut par ailleurs noter que :

- 31,5 M€ ne sont pas compris dans les montants car ils correspondent à des crédits financiers, répartis entre la participation aux équipements publics de la ZAC des Deux rives (19,3 M€), les autres versements à la SPL (8,6 M€), la participation à la capitalisation de l'aéroport de Strasbourg (1 M€) et le versement au fonds mutuelles impact (2,6 M€). Ces montants sont bien pris en compte dans la prospective mais identifiés à part des investissements opérationnels ;
- 35,7 M€ pour la politique du vélo correspondant au schéma directeur vélo, pour des pistes cyclables en site propre, sont financés de manière spécifique sur le budget annexe des mobilités actives, qu'il y a lieu de rajouter aux montants détaillés ci-après.

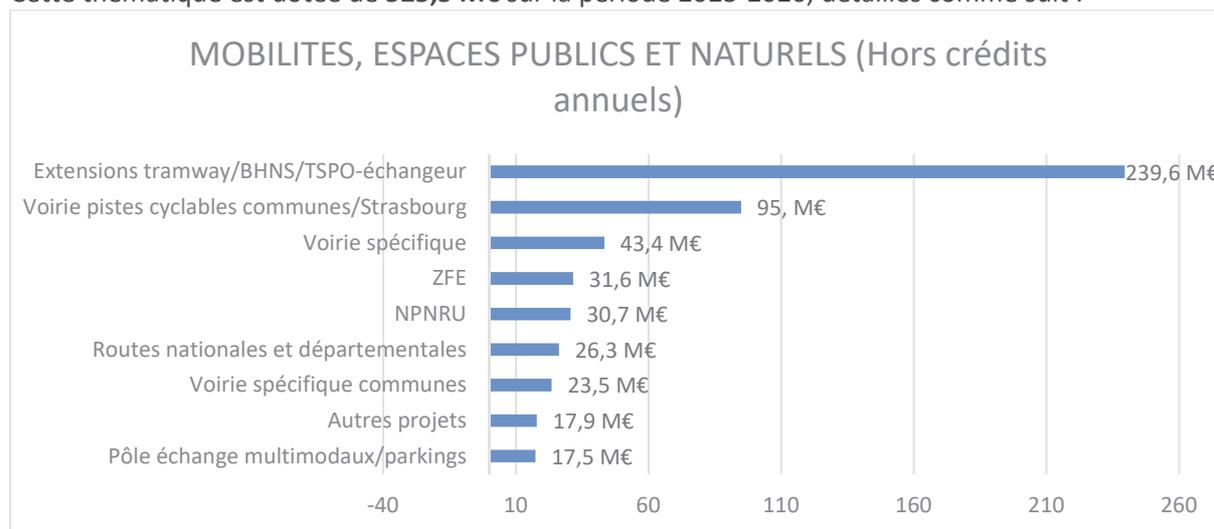
L'ensemble des montants présentés ci-dessous correspondent aux inscriptions prévues sur la période 2023-2026 :

Thématique	Montant en M€
MOBILITE, ESPACES PUBLICS ET NATURELS	525,5
URBANISME ET TERRITOIRES	153,5
PATRIMOINE BATI RESSOURCES LOGISTIQUES	107,0
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE/ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	101,3
SPORTS	99,1
AUTRES THEMATIQUES	95,6
CREDITS ANNUELS	118,0
Total général	1 200

3.2.2. La présentation par thématique du PPI métropolitain actualisé

MOBILITES, ESPACES PUBLICS ET NATURELS (525,5 M€)

Cette thématique est dotée de **525,5 M€** sur la période 2023-2026, détaillés comme suit :



En comparaison la thématique sur le mandat était de 565 M€ sur 6 ans. Il passe à 525,5 M€ sur 4 ans, compte tenu des évolutions des projets ainsi que de l'inflation constatée. Le détail des opérations détaillé ci-dessous.

Les extensions de tramway/BHNS/TSPO échangeur (239,6 M€) sont augmentées de 105,8 M€ sur les intégralités des opérations dont 63,6 M€ sur le mandat. Cette évolution concerne le BHNS gare Etoile (+3 M€ en intégralité sur le mandat), l'aménagement de la gare routière et gare basse (+5,2 M€ dont 5 M€ sur le mandat), le TSPO -échangeur des forges (+23,4 M€ dont 19,6 M€ sur le mandat), le tramway Koenigshoffen phase 2 (+14,6 M€ en intégralité sur le mandat) et le tramway vers le nord de l'agglomération (+64,5 M€ dont +26,9 M€ sur le mandat).

Le détail des opérations comprend :

- le financement du tramway vers le nord de l'agglomération (102,3 M€)
- le financement du tramway Koenigshoffen – phase 2 (59,3 M€)
- la partie métropolitaine du TSPO (37,2 M€)
- la liaison inter-quartier des forges à Hautepierre (14,1 M€)
- l'aménagement de la gare routière et de la gare basse dans le cadre de l'extension de tramway (10 M€)
- le BHNS gare Etoile (9,7 M€)
- les opérations cyclables connexes aux extensions tramway (4,6 M€)
- les opérations de voirie pour le REM interurbain (2 M€).

La voirie les pistes cyclables et les axes piétons dans les communes (95 M€) correspondant au programme de voirie/pistes cyclables classique sur la période 2021-2026, intégrant le schéma directeur vélo pour la part budget principal à hauteur de 32 M€.

La voirie spécifique (43,4 M€) comprend notamment ? l'aménagement des abords du stade de la Meinau (13,4 M€), de la rocade sud (6 M€), de l'entretien des voiries du port autonome (1,9 M€) et quelques soldes d'opérations (rue du péage à 1,5 M€, les travaux de la RD 263 – zone commerciale nord à 0,9 M€) . À noter que ce secteur a intégré de nouvelles opérations depuis la communication du plan d'équipement de mandat : le développement et l'entretien des ouvrages d'art (12 M€), les travaux de l'avenue du Rhin (1,6 M€), ceux dédiés au pont de l'Europe (1,7 M€) ou encore la sécurisation des passages piétons (1 M€).

La ZFE (31,6 M€) intègre les aides aux véhicules pour les particuliers ainsi que la signalétique pour la mise en place de la zone à faibles émissions mobilité.

Les projets NPNRU (30,7 M€) sont répartis entre les quartiers de HautePierre, Neuhof, Cronenbourg, la Meinau, les écrivains à Schiltigheim-Bischheim et la ville de Lingolsheim.

Les routes départementales et nationales (26,3 M€) comprennent des travaux d'entretien de ces routes suite aux transferts de compétences.

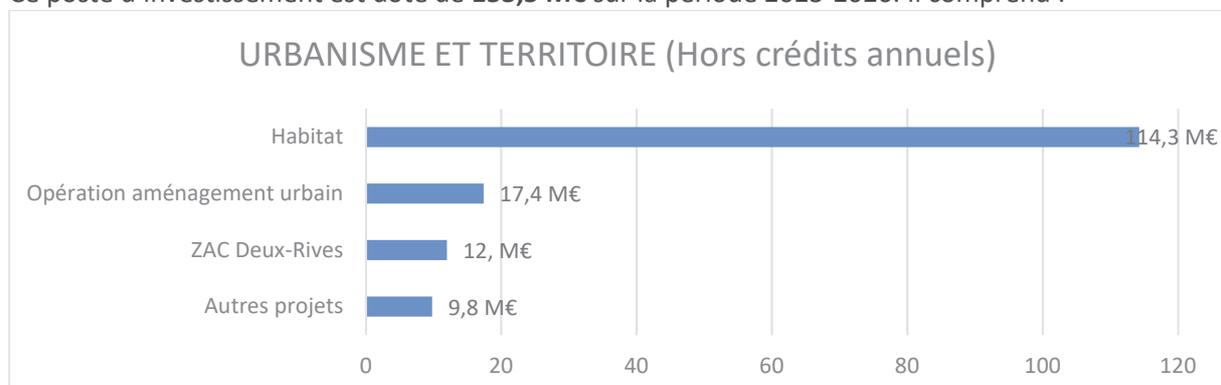
La voirie spécifique des communes (23,5 M€) est liée notamment aux travaux d'accessibilité et de fluidification du trafic de la zone commerciale sud (12 M€), à l'aménagement de la RD1083 à Fegersheim (7 M€) et à l'accompagnement de l'accessibilité de l'arc ouest (4,5 M€).

Les pôles d'échange multimodaux/parking (17,5 M€) comprennent l'extension des pôles d'échange multimodaux (9,4 M€), des parkings dans les communes (2,4 M€) et des interventions sur l'espace public dans le cadre des créations des parkings en ouvrage mixte (5 M€).

Les autres projets (17,9 M€), comprennent les projets ESPEX à Schiltigheim et dans le quartier Rotterdam (10,5 M€) ainsi que l'extension et le renouvellement du patrimoine arboré (5,5 M€).

URBANISME ET TERRITOIRES (153,5 M€)

Ce poste d'investissement est doté de **153,5 M€** sur la période 2023-2026. Il comprend :



L'habitat (114,3 M€) inclut le logement locatif aidé (47 M€), l'aide à l'habitat privé (28 M€), les projets de rénovation urbaine d'aide à l'habitat public et des copropriétés dégradées (25,4 M€), l'accompagnement de la réhabilitation thermique du parc privé (6,1 M€), l'accompagnement des travaux sur les espaces extérieurs des logements sociaux (5 M€) ainsi que la végétalisation des logements sociaux (0,8 M€).

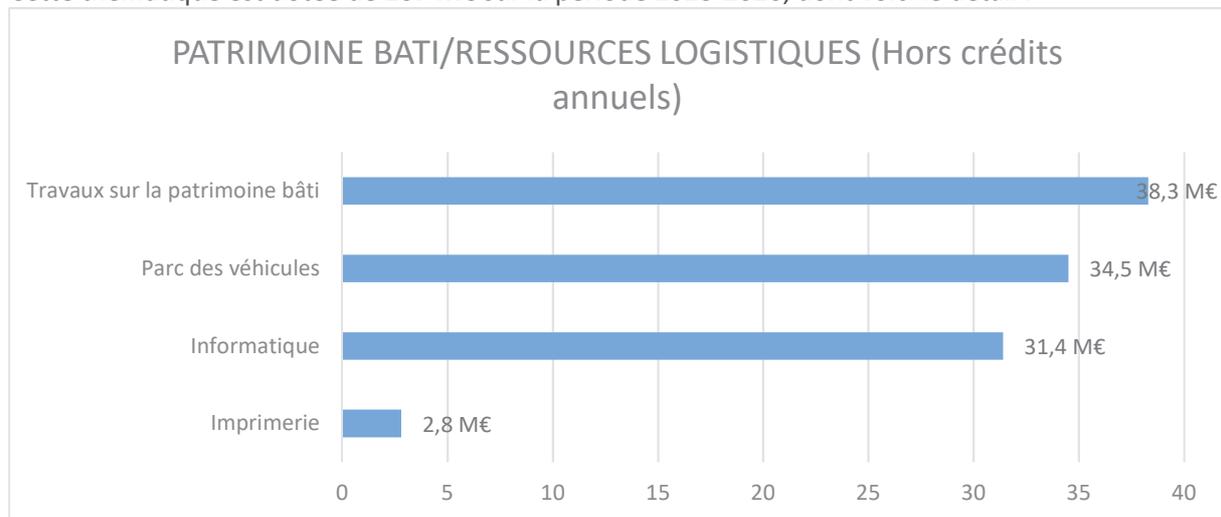
Le financement de la ZAC Deux-rives (12 M€) correspond à la requalification et à l'actualisation du projet, pour un financement direct, une partie étant versée sous forme d'avance (*voir infra*).

Les opérations d'aménagement urbain (17,4 M€) intègrent le solde de la zone commerciale nord (7 M€) ainsi que celui de la porte des Romains (2 M€) et de la manufacture des tabacs (1,8 M€). 6 M€ sont par ailleurs dédiés à l'accompagnement de voirie des opérations d'aménagement.

Les autres projets (9,8 M€) comprennent l'ingénierie de projet NPNRU (3,5 M€), les parcs naturels urbains Bruche et quartiers nord (2,5 M€), des projets ESPEX (2,3 M€) ainsi que la renaturation des milieux naturels (1 M€).

PATRIMOINE BATI/RESSOURCES LOGISTIQUES (107 M€)

Cette thématique est dotée de **107 M€** sur la période 2023-2026, dont voici le détail :



Les travaux sur le patrimoine bâti (38,3 M€) comprennent principalement la rénovation énergétique et les divers travaux sur le reste du patrimoine bâti métropolitaine (12 M€), la part métropolitaine sur les travaux du centre administratif (10,5 M€), la restructuration du site de la fédération (7 M€), la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la rénovation du patrimoine immobilier (3 M€), le bâtiment d'honneur de Lyautey (1,4 M€) ou encore les nouveaux programmes sur le process énergie (1,5 M€) et de raccordement au chauffage urbain (0,6 M€).

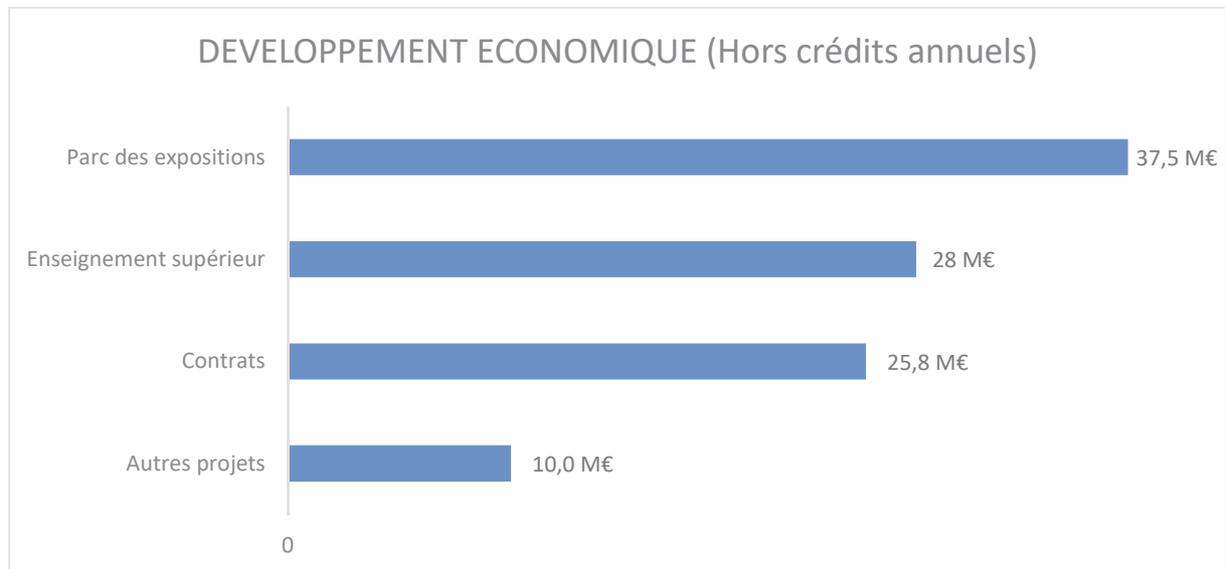
Le parc des véhicules (34,5 M€) comprend l'acquisition de camions et de véhicules afin de se conformer aux critères de la délibération sur la ZFE mobilité.

L'informatique (31,4 M€) inclut les projets informatiques pour la période 2020-2026 (15 M€), les renouvellements d'équipements et de l'infrastructure ainsi que les licences (3,5 M€), les actions de sécurisation du SI (1 M€), le changement du système d'information RH (3 M€), le renouvellement du système d'information géographique (2 M€), le cloud communautaire (2 M€), et les investissements informatiques pour le projet territoire santé de demain (1,9 M€).

L'imprimerie (2,8 M€) intègre les acquisitions des matériels d'impression sur la période.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE/ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (101,3 M€)

Cette thématique est forte de **101,3 M€** de prévisions sur la période 2023-2026, il s'agit de :



Le parc des exposition (37,5 M€) inclut le solde de la construction du bâtiment (notamment le parking) pour sa part métropolitaine ainsi que les aménagements associés.

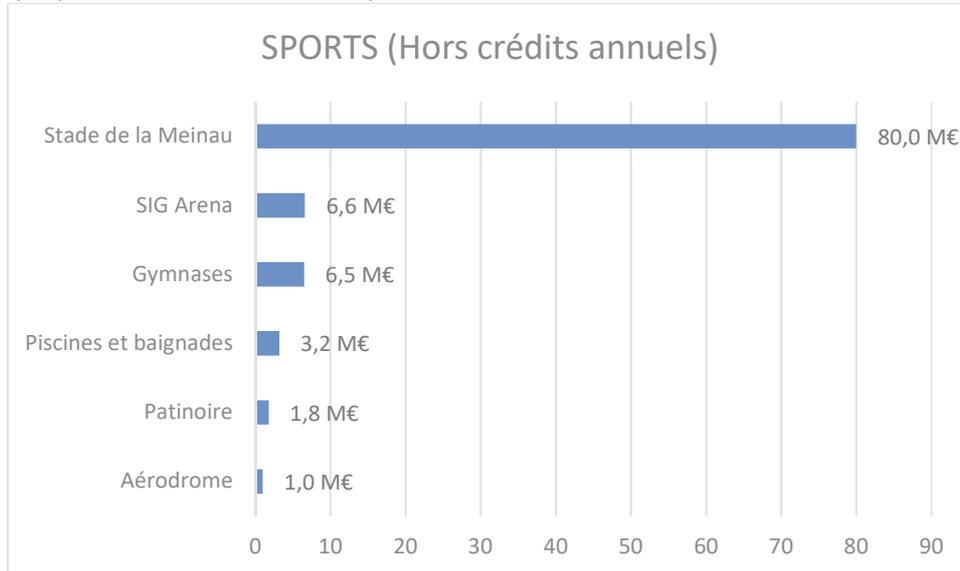
L'enseignement supérieur (28 M€) est principalement lié aux travaux complémentaires du CARDO (ex PAPS-PCPI 13 M€), à la restructuration des locaux de l'ISU (8 M€) et au projet Next-Med (5 M€).

Les contrats (25,8 M€), comprennent le contrat projet État-Région (11 M€), le programme FEDER (5,2 M€), le contrat triennal (4,8 M€), le plan campus (2,8 M€) et territoire santé de demain (2 M€).

Les autres projets (10 M€) correspondent au financement de la MIDE (Maison de l'Insertion et du Développement Économique) dans le quartier du Neuhof (3 M€), aux pôles de compétitivité (2,8 M€), au centre européen Gutenberg (2,2 M€) et à l'innovation (1,8 M€).

SPORTS (99,1 M€)

Ce secteur propose des investissements prévisionnels à hauteur de **99,1 M€**, dont voici le détail :



La rénovation du stade de la Meinau (80 M€), correspondant à la part EMS, le montant total sur le mandat est de 97,9 M€. Le surcoût net sur le mandat est par conséquent de 9,3 M€ par rapport au montant communiqué dans le plan d'équipement.

Le projet Rhénus (6,6 M€), incluant les travaux pour le bâtiment du Rhénus sur la période, quel que soit le type de projet retenu.

Les gymnases (6,5 M€), comprenant les travaux dans les gymnases avant le transfert vers les communes (1 M€) et les fonds de concours pour les gymnases transférés (5,5 M€).

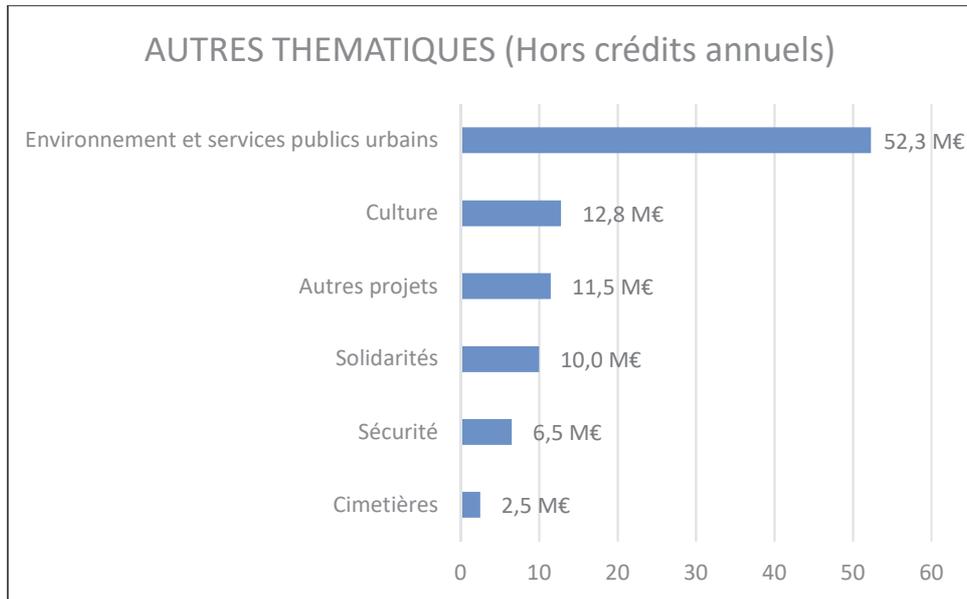
Les piscines (3,2 M€) incluant le solde de la 2^e phase de la piscine de HautePierre (2,4 M€) ainsi que des travaux complémentaires à la piscine du Wacken (0,5 M€).

Les travaux sur la patinoire (1,8 M€), afin de maintenir un équipement en état de fonctionnement.

L'aérodrome (1 M€) afin d'y effectuer des travaux de toiture.

AUTRES THEMATIQUES (95,6 M€)

Les autres thématiques concernent l'environnement et les services publics urbains, la culture, les solidarités, les extensions de cimetières ainsi que la sécurité (vidéo-protection). Elles s'élèvent à **95,6 M€** sur 2023-2026. Les investissements concerneront :



L'environnement et les services publics urbains (52,3 M€) comprend principalement la mise en place des bio-déchets (11,4 M€), la GEMAPI (10 M€), des travaux sur le patrimoine bâti - le district rue Lauth (5,3 M€), les travaux de restauration des cours d'eau (2 M€), le système de collecte enterrée (1,5 M€) et l'extension des toilettes publiques (1,3 M€). A noter que les travaux pour l'unité de valorisation énergétique (UVE) sont prévus à 15 M€ sur la période.

La culture (12,8 M€) intègre le solde des travaux de la médiathèque Nord (5,8 M€), les travaux aux archives (3,2 M€), la mise aux normes du Zénith (1,9 M€) et le fonds de soutien à la production audiovisuelle sur la période 2023-2026 (1,9 M€).

Les autres projets (11,5 M€) comprennent les réseaux liés aux extensions de tramway (6 M€), les projets digitaux (3,7 M€), l'extension des réseaux électriques (1,4 M€) et l'alimentation des réseaux de chaleur (0,4 M€).

Les solidarités (10 M€) contiennent l'aménagement des terrains des gens du voyage (8 M€) ainsi que la part métropolitaine de l'accueil de l'hébergement d'urgence désormais prévu dans l'ancienne annexe de la HEAR (2 M€).

La sécurité (6,5 M€) est liée à l'extension de la vidéo-protection et la sécurisation des espaces publics.

Les cimetières (2,5 M€) comprennent notamment celui d'Illkirch (1,1 M€), le cimetière sud musulman (0,7 M€), l'extension du cimetière Nord (0,3 M€) ou encore celui de Lampertheim (0,3 M€).

3.3. La prospective budgétaire métropolitaine pour 2024 et au-delà : partage des hypothèses et des indicateurs du pilotage financier

La stratégie budgétaire mise en œuvre doit continuer à mettre en œuvre le projet politique correspondant aux trois piliers : écologique, social et démocratique et aux priorités du plan d'équipement du mandat. Ces objectifs vont être mis en œuvre tant sur la section de fonctionnement que sur la section d'investissement. L'ensemble des orientations budgétaires qui seront proposées lors du vote du budget primitif le 28 mars 2024 sont sous-tendues par des hypothèses et l'objectif du pilotage des ratios financiers.

3.3.1. Les indicateurs de pilotage financier

Pour la période 2024-2026, la prospective retenue pour la métropole continuerait de s'articuler autour des trois grands ratios de pilotage, à l'aune desquels la réalisation de 2022 et celle, estimée à fin 2023 ont été appréciées ci-dessus : l'équilibre réel du compte administratif, l'épargne brute et la capacité de désendettement. L'équilibre budgétaire réel est systématiquement visé.

En prospective pour 2024 et les années à venir, l'objectif retenu est un taux d'épargne brute socle de 7 %. Ce taux de 7 % constitue le seuil minimum pour permettre le remboursement des emprunts en cours, tout en conservant des marges de manœuvre pour le financement de nos investissements futurs.

Face à la succession de crises (sanitaire d'abord, énergétique et économique désormais), où le soutien au tissu économique local que représente l'investissement des collectivités devient encore plus prégnant, le desserrement des seuils jalons de la prospective en matière de capacité de désendettement, proposé lors du débat d'orientation budgétaire de 2022, semble confirmer sa pertinence. Il était alors proposé que le premier seuil d'alerte ne se situe plus entre 8 et 10 ans de capacité de désendettement, mais entre 10 et 12 ans, le second seuil d'alerte se déclenchant au-dessus de 12 ans de capacité de désendettement.

Un tour d'horizon des valeurs de ce ratio dans d'autres métropoles peut ici être partagé (*source : comptes de gestion 2022, publiés par le site interministériel www.collectivites-locales.gouv.fr*), sachant que ce ratio doit être pris avec précaution puisque les cessions, qui devraient être enlevées (et l'ont été pour l'Eurométropole), ne peuvent l'être faute du détail disponible pour les autres collectivités et que les données ne concernent que leur budget principal, et n'intègrent pas d'éventuels budgets annexes.

METROPOLES	Population	En M€ chiffres comptes de gestion 2022		Capacité de désendettement 2022 (en années)	Pour mémoire CDD 2021
		Encours de dette	Autofinancement		
Grenoble	452 707	811	140	5,8	5,5
Bordeaux	824 449	1 245	311	4	3,8
Toulouse	806 198	1 257	214	5,8	6,9
Montpellier	497 771	919	147	6,3	5,3
Le Havre	271 215	317	80	4	3,6
Rennes	466 866	984	144	6,8	6,3
Nantes	677 158	1 055	255	4,1	4
Nice	556 023	1 692	94	18	16,9
Marseille	1 920 664	3 082	437	7	7,4
Lyon	1 428 062	1 654	564	2,9	3,5
Strasbourg	505 916	680	101	6	7,4

3.3.2. Les hypothèses pour la prospective (2024 et suivants)

Anticiper la trajectoire financière d'une collectivité à moyen terme est un exercice complexe, qui suppose de retenir les hypothèses les plus vraisemblables à un moment donné, étant entendu que les paramètres d'une prospective financière sont, par nature, évolutifs et doivent être ajustés dans le temps en fonction des évolutions du contexte, de la conjoncture et des réformes législatives.

La crise sanitaire de 2020-2021 et la crise énergétique, débutée en 2022 et dont l'impact est encore ressenti en 2023 et 2024, ont toutes

deux démontré à quel point les changements peuvent intervenir brusquement et très fortement impacter nos réalités comme nos comptes.

Les hypothèses généralistes

La prospective financière repose sur plusieurs hypothèses générales :

- une projection des comptes administratifs (et non les crédits budgétés). Ainsi, pour 2024, la prospective se base sur des hypothèses de réalisation des crédits qui seront sollicités au budget primitif 2024 et, partant de cette première estimation, sur des hypothèses d'évolution pour les exercices suivants ;
- l'utilisation des excédents pour financer les investissements.

Les hypothèses de la prospective en fonctionnement

Tout d'abord, en matière des **recettes**, la prospective est fortement conditionnée par la croissance de l'assiette de la fiscalité directe locale, du dynamisme de la fraction de TVA et de l'évolution des dotations de l'État.

Concernant la fiscalité directe, la prospective prévoit une absence de recours au levier fiscal pour 2024.

Avec les réformes fiscales successives, le panier fiscal des intercommunalités est de plus en plus lié au dynamisme économique, principalement national (cf. *supra*). En effet, dès 2023, l'Eurométropole de Strasbourg, ainsi que tous les EPCI et les départements bénéficiaires, ont vu leur produit de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) disparaître au bénéfice d'un produit de TVA nationale reversée par l'Etat, rompant le lien fiscal entre les entreprises et le territoire.

Les produits de la cotisation foncière des entreprises et les deux fractions de TVA - l'une se substituant à la taxe d'habitation depuis 2021 et l'autre se substituant à la CVAE à partir de 2023 - devraient chacune connaître une évolution de + 4% en 2024.

Représentant désormais 12% du panier fiscal de la métropole (contre 2% auparavant), le produit de la taxe foncière évoluerait des seuls effets de la revalorisation (fixée nationalement) et du dynamisme physique, local, des bases (nouvelles constructions sur le territoire métropolitain). En 2024, l'effet de la revalorisation des bases sera massif puisque ce coefficient, déterminé nationalement par le

calcul de l'évolution de l'indice des prix, sera de 3,9%. Ce niveau de revalorisation 2024 est corrélé à l'inflation. Partant du principe que l'inflation demeurera élevée en 2025, une progression de 2,5 % du produit de la taxe foncière, résultant de la revalorisation des bases et du dynamisme urbain de notre territoire, est saisie pour l'année 2025 ; un retour à une évolution annuelle moyenne de 2 % est ensuite projeté en 2026.

Voici pour information un tableau présentant le taux de taxe sur le foncier bâti (TFB) voté par d'autres métropoles en 2023 (en stabilité par rapport à 2022) :

	Taux 2023 TFB
Toulouse (MET)	13,20%
Nantes (MET)	6,41%
Nice (MET)	6,40%
Eurométropole Stbg	4,60%
Marseille (MET)	2,59%
Rennes (MET)	1,73%
Grenoble (MET)	1,29%
Lyon (MET)	0,55%
Montpellier (MET)	0,17%
Bordeaux (MET)	0,00%
Le Havre (MET)	0,00%

Les projections partent du principe que la DGF de l'Eurométropole diminuera très légèrement par rapport au montant notifié au printemps 2023 (79,4 M€ attendus en 2024, au regard des 79,8 M€ versés en 2023). Une diminution de - 1% est ensuite appliquée annuellement, à partir de 2025.

Concernant les autres produits, hors fiscalité locale et dotations (soit plus de 57 % des

produits, le plus important en volume étant le remboursement de personnel par la Ville de Strasbourg), la prévision de croissance prévue pour chacun est calée sur l'observation des tendances passées, en neutralisant – pour les droits d'entrées notamment – les années exceptionnellement basses que furent 2020 et 2021.

L'accent continuera d'être mis sur la recherche de l'optimisation de l'ensemble de nos recettes, optimisation non encore transcrite dans la prospective.

S'agissant des dépenses, sur le volet déterminant des **dépenses de personnel**, l'évolution entre le réalisé 2022 (351,3 M€) et 2023 (362 M€) est de +3%, compte tenu des évolutions des points d'indice successifs, du Ségur de la santé, et de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat de 4 M€. Hors prime exceptionnelle de 2023, l'évolution entre 2022 et 2023 aurait été de l'ordre de 2%. L'évolution entre 2023 et 2024 serait de 1,5%, lié à l'intégration de la prime dans le montant de 2023. A périmètre constant, c'est-à-dire hors prime, l'évolution serait de 358 M€ à 367,5 M€ soit +2,7%. Ensuite l'évolution est projetée à 2,5% par an.

Les autres charges de gestion courante hors énergie devraient également être marquées en 2024 par une évolution prononcée, de +12 M€, passant de 233 M€ à 245 M€, en raison principalement de l'augmentation des charges à caractère général (+4,7 M€, à 32,5 M€) et des subventions (+4,1 M€, à 36,2 M€), de la hausse de la subvention d'équilibre au budget annexe des mobilités pour financer la contribution à la CTS (+ 2,7 M€, à 61,5 M€) et de la croissance de

la contribution au Service d'incendie et de secours (+1,3 M€, à 31,3 M€).

La dynamique de ce chapitre sur les années ultérieures sera portée par une croissance régulière de la contribution au Service d'incendie et de secours (+2%) et surtout, par la forte montée en puissance de la subvention d'équilibre au budget annexe des mobilités, liée au développement de l'offre en transports ainsi qu'à l'impact de l'inflation et des surcoûts énergétiques sur la contribution à la CTS.

Les charges d'intérêt devraient se situer aux alentours de 24 M €, en hausse prévisionnelle de 7 M€ par rapport au réalisé 2023, en raison de la hausse des taux d'intérêt.

Enfin, s'agissant des **dépenses énergétiques**, après le pic connu en 2023 tant pour le gaz que pour l'électricité, elles devraient avoisiner 19 M€ en 2024.

Pour les années suivantes, l'hypothèse saisie pour le poste énergie est un moindre niveau des dépenses énergétiques à partir de 2024 qui s'explique par des hypothèses d'achat pour la fourniture d'énergie 2024-2025-2026 dans un contexte plus favorable que celui de l'automne 2022 (voir supra partie consacrée à l'énergie).

Les hypothèses de la prospective en investissement

La prospective transcrit les volumes financiers prévus et détaillés dans le cadre de la communication sur le plan d'investissement de mandat débattue lors du Conseil métropolitain du 4 février 2022 et actualisée courant 2023 (voir supra). Le montant actualisé total de l'investissement prévu sur ce mandat

s'établirait à 1,7 Mds €, soit 400 M€ de plus que le volume inscrit sous le mandat précédent et 200 M€ de plus que ce qui avait été envisagé en 2022.

Pour rappel, le programme pluriannuel des investissements (PPI) agrège à la fois des opérations dont la réalisation a été approuvée par délibération du Conseil métropolitain et inscrite dans le cahier d'investissement, voté chaque année en annexe du budget primitif, et des projets dont la réalisation est envisageable. Il convient néanmoins, précisément avant délibération éventuelle, de le confronter à la capacité financière actualisée de la collectivité en tenant compte à la fois du coût de réalisation en investissement et, le cas échéant, des coûts de fonctionnement induits.

Le PPI constitue de ce fait un instrument de pilotage à caractère prospectif, soumis à des mises à jour techniques très régulières (4 fois dans l'année). Cet exercice d'ajustement permanent est rendu d'autant plus nécessaire, et exige une attention d'autant plus soutenue, que les conditions de l'environnement financier des collectivités territoriales sont de plus en plus mouvantes et difficiles à appréhender.

Conformément à la communication sur le plan d'investissement actualisée en 2023, la prospective repose sur une hypothèse volontariste de 300 M€ d'investissements

opérationnels budgétisés en moyenne chaque année entre 2024 et 2026, affectés d'un taux de réalisation de 80 %.

S'agissant **des recettes**, une prévision des cessions est transcrite, à un volume moyen de 7 M€ de cessions attendues chaque année entre 2024 et 2026. Les années où des ventes exceptionnelles se réaliseront devront servir à « absorber » les années de faibles cessions.

Le co-financement des investissements, via les subventions d'équipement reçues par l'Eurométropole, est quant à lui estimé, au vu de l'historique, à 20 % des dépenses opérationnelles réalisées de l'année. Ce chiffre a été revu à la hausse (auparavant de 17%) compte tenu des nombreux projets co-financés figurant au PPI.

Le FCTVA a été prévu sur la base de 8,4% des investissements éligibles réalisés en année n-2, au vu de la moyenne observée sur les réalisations passées.

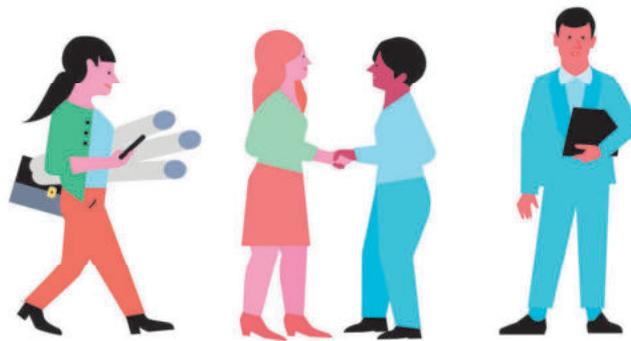
Enfin, l'emprunt vient équilibrer la prospective sur une hypothèse révisée d'un recours à l'emprunt à un taux moyen de 4,30% sur 20 ans, avec un amortissement en capital constant pour 2024. A partir de 2025, et au vu des anticipations de marché actuelles, un taux d'emprunt de 3,5% est proposé en hypothèse.

Je vous propose, Mesdames et Messieurs, de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2024 et suivantes pour l'Eurométropole de Strasbourg. Ce débat d'orientation budgétaire ouvre les perspectives d'un budget qui, après avoir absorbé les crises successives avec maîtrise, déploie, par un investissement soutenu profitable aux entreprises locales, la transformation d'un territoire toujours plus écologique, social et démocratique, caractérisé par sa résilience et sa capacité à s'adapter aux évolutions à venir.

Le scénario présenté affiche des ratios financiers et de pilotage actualisés à l'aune du contexte économique, social et énergétique, des ambitions politiques du mandat et d'une maîtrise de l'autofinancement métropolitain.

PROJECTIONS BUDGETAIRES - EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

	CA	CA	CA	CA	CA prév	CA prév	CA prév	CA prév
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Stabilité fiscale 300 M€/an d'investissements								
Produits hors fiscalité et DGF	424,7	396,4	422,1	454,7	477,5	473,7	484	495,1
DGF	80,1	79,6	79,3	79,0	79,8	79,4	78,6	77,8
Produit fiscalité directe	225,6	230,1	224,6	257,1	275,3	282,9	292,5	301,0
	4,0%	2,0%	-2,4%	14,4%	7,1%	2,8%	3,4%	2,9%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT hors cessions	730,4	706,1	726,1	790,8	832,6	836,1	855,4	873,9
% Evolution	0,8%	-3,3%	2,8%	8,9%	5,3%	0,4%	2,3%	2,2%
Charges de personnel	331,7	324,4	336,7	351,2	362,0	367,5	376,6	386,1
Subventions et contrib SIS	58,3	60,4	59,7	61,7	62,0	67,5	68,5	69,5
Contribution au BAMA	12,2	22	28,2	38,4	58,8	61,5	65,1	70,2
Charges de gestion hors énergie	213,4	204,8	206,1	223,4	228,3	240,0	246,8	245,6
Energie	9,9	8,9	10,3	13,0	20,8	19,1	17,0	16,0
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	625,5	620,5	641,1	687,8	731,9	755,5	774,1	787,4
Intérêts de la dette	10,02	9,47	8,76	8,96	17,20	24,48	27,99	31,2
Epargne brute hors cessions	104,9	86,0	85,0	103,0	100,6	80,5	81,4	86,5
Epargne nette hors cessions	52,9	30,1	26,8	43,3	39,2	16,5	15,9	17,5
VOLUME PPI BP	211,5	242,0	269,4	275,5	300,0	320,0	320,0	270,0
INVESTISSEMENT REALISE (hors dette)	185,5	135,8	208,7	196,7	260,0	266,0	266,0	226,0
Investissement opérationnel	175,9	127,0	192,6	181,2	240,0	256,0	256,0	216,0
Taux réalisation inv. opérationnel (p/r budgétisé)	82,7%	69,4%	77,6%	70,9%	80,0%	80,0%	80,0%	80,0%
Encours de dette au 31/12 (en M€)	586	579	631	621	680	795	887	941
Capacité de désendettement (en ans)	5,6	6,7	7,4	6,0	6,8	9,9	10,9	10,9
Taux d'épargne brute (EB/RRF) net rbts	21,3%	17,9%	17,5%	19,0%	17,4%	14,0%	13,8%	14,4%



• **Ville et Eurométropole de Strasbourg**
• 1 parc de l'Étoile
• 67 076 Strasbourg Cedex France
• Tél. 03 68 98 50 00
• Courriel: courrier@strasbourg.eu
• www.strasbourg.eu/budget-ville-strasbourg
•
•
•